

*Le concept d'attractivité économique d'un territoire est défini par la Direction générale du Trésor et de la politique économique<sup>1</sup> comme la capacité d'un territoire à attirer les activités nouvelles et les facteurs de productions mobiles : capitaux, équipements ou travailleurs qualifiés. L'Union européenne propose une autre approche de l'attractivité en tentant de répondre à la question : Quel environnement propice proposer pour attirer ou maintenir des emplois sur un territoire de manière durable ? Cette démarche ajoute la dimension temporelle à la notion d'attractivité.*

*Il n'y a pas de définition universelle de l'attractivité économique d'un territoire. Cependant trois dimensions semblent se retrouver dans la plupart des travaux à ce sujet : les créations d'entreprises du secteur productif, les créations d'emplois qui les accompagnent et leur pérennité. Les volumes d'emplois créés dans les nouvelles entreprises sont généralement assez faibles. L'impact de ces créations se mesure par des effets induits comme la croissance de l'activité des fournisseurs et des prestataires de services. Il s'ensuit des créations d'emplois dans le commerce, les transports, la construction ou les services publics.*

*L'attractivité d'un territoire relève d'enjeux structurels notamment ceux liés à l'environnement des entreprises. Selon la théorie économique, la force d'un territoire réside en grande partie dans les avantages comparatifs comme le jeu des relations productives, la qualification de la main-d'œuvre et sa disponibilité, la taille du marché...*

*Les travaux de l'observatoire des territoires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) mettent en relief le rôle important des effets d'agglomération et de la stratégie d'attraction, relayée par les grandes villes dans leur fonction de pôles. Hormis cet effet d'agglomération, quels facteurs renforcent l'attractivité économique d'un territoire ? Quelles ressources locales doivent valoriser les décideurs afin de renforcer le potentiel de compétitivité, d'attirer les entreprises et de créer des emplois ?*

*Après avoir proposé une mesure de l'attractivité économique, cette étude cherche à identifier les facteurs qui induisent le développement d'un territoire. Enfin elle permet de positionner la Bretagne et ses zones d'emploi quant à ces déterminants de l'attractivité économique.*

*Ce dossier a été réalisé grâce à un partenariat entre le conseil régional de Bretagne, la préfecture de la région Bretagne et l'Insee.*

1- La Direction générale du Trésor et de la politique économique fait partie du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

L'objectif de ce dossier est de proposer une mesure de l'attractivité économique des zones d'emploi afin d'en faire ressortir les facteurs explicatifs. Attractivité des territoires sur les nouvelles entreprises, attractivité d'établissements déjà existants, et impact sur l'économie de ces territoires sont mesurés à l'aide d'un indicateur synthétique prenant en compte ces dimensions. Il permet de situer chacune des zones bretonnes parmi les 348 zones d'emploi françaises et la région parmi les autres régions françaises. Il propose une mesure de l'attractivité basée sur les créations d'entreprises, les transferts d'établissements et les évolutions d'emploi.

Pour cerner l'attractivité économique cette étude se centre sur les activités industrielles, les services aux entreprises, le commerce de gros et intermédiaire. En effet, ces secteurs, regroupés sous l'appellation « économie productive », obéissent à des stratégies communes en termes de choix de localisation d'entreprises. Les autres secteurs de l'économie, construction, services aux particuliers, commerce de détail, santé se développent pour partie sur d'autres bases (besoins de la population résidente, tourisme). L'agriculture est exclue du champ de l'économie productive dans cette étude car les logiques d'attractivité sont très différentes.

## Un taux de création moins élevé que la moyenne

De 1998 à 2004 comprise, le taux de création d'entreprises en Bretagne est légèrement inférieur à la moyenne des régions françaises dans l'économie productive. Ceci s'explique en partie par la meilleure survie des entreprises bretonnes dans la majorité des secteurs. La région détient toutefois des taux de création supérieurs aux moyennes nationales dans les services de conseil et assistance aux entreprises qui compensent des taux plus faibles qu'ailleurs dans le commerce intermédiaire et de gros et les services opérationnels.

## Un bilan des transferts d'établissements très positif

Dans l'économie productive, sur les sept années, la région dégage un solde des transferts<sup>1</sup> d'établissements très positif avec les autres régions françaises. Elle se situe ainsi au 3<sup>e</sup> rang des 22 régions après Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus de la moitié des arrivées d'établissements dans la région concernent les activités de conseil et assistance aux entreprises (services informatiques et conseil pour les affaires, la gestion...) ou les services opérationnels (nettoyage, sécurité, intérim, location, routage, enlèvement et traitement des déchets...).

## L'économie productive contribue fortement au dynamisme de la création d'emplois

De 1998 à 2004, la Bretagne a connu une croissance soutenue de l'emploi salarié. Tous secteurs d'activités confondus, la progression est de 15 %, plus forte que sur l'ensemble de la France (+ 10 % sur la

même période). Elle s'appuie principalement sur les établissements existants.

L'économie productive contribue fortement au dynamisme de l'emploi. Et dans ce secteur, parmi les 46 300 emplois supplémentaires, les deux tiers sont enregistrés dans les activités de services aux entreprises. Sur la période, l'industrie bretonne crée des emplois même si la région a enregistré des difficultés importantes dans les filières construction navale et électronique-téléphonie et le textile-habillement-cuir. Cette dynamique de l'économie productive a exercé un effet d'entraînement sur d'autres secteurs comme le transport ou la construction.

## La densité du tissu productif bénéficie à l'attractivité économique bretonne

La taille du marché et les effets d'agglomération expliquent en grande partie l'attractivité des territoires. Les régions denses et urbaines et les zones d'emploi avec une métropole exercent un attrait sur les entreprises. Les zones voisines profitent des effets d'agglomération.

La Bretagne ne compte pas de très grande métropole. Les deux grands pôles urbains - Rennes et Brest - sont reliés par un réseau dense de villes petites et moyennes situées pour la plupart sur le littoral. Et par ailleurs, l'espace rural y demeure densément peuplé. La région, bien que moins urbaine que l'ensemble de la province, exerce une attractivité relativement élevée grâce à un tissu productif assez dense.

## Une bonne desserte routière et des services aux entreprises qui se développent

Les territoires les mieux dotés en équipements structurants et services d'appui aux entreprises sont de loin plus attractifs. La proximité d'infrastructures aéroportuaires, routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires est également déterminante dans le choix de localisation des entreprises.

La région bretonne ne dispose pas d'un très grand aéroport, elle compte plusieurs petits aéroports dont le trafic reste limité et l'activité portuaire est bien inférieure à celle qu'on attendrait pour une région aussi maritime. En revanche, la qualité du réseau routier et sa gratuité sont des points forts pour la région. Les grandes villes bretonnes et presque toutes les villes moyennes sont desservies par des 2X2 voies. La position de Rennes au cœur d'un réseau dense et sa fonction de relais entre Paris et le reste de la Bretagne explique pour partie l'attractivité élevée de sa zone d'emploi.

Les services aux entreprises<sup>2</sup> occupent une part de plus en plus importante dans l'activité économique des territoires et ceux qui en

sont les mieux dotés sont les plus attractifs. Ces activités représentaient 10 % de l'emploi salarié breton fin 1997<sup>3</sup> et près de 12 % fin 2004, soit 126 000 salariés. Ces services sont moins présents en Bretagne que France entière mais, dans la région, la création d'emplois dans ce secteur a été très dynamique.

La présence d'une connexion rapide au réseau internet, et la couverture par les opérateurs de téléphonie mobile font désormais partie des services requis pour l'implantation d'une entreprise sur un territoire. En Bretagne, la couverture demeure incomplète mais a fortement progressé depuis 2003.

## Des atouts certains

Au-delà de l'effet d'agglomération, des infrastructures, et des services aux entreprises, certains éléments de compétitivité sont des facteurs d'attractivité économique. A ce titre, la Bretagne dispose d'atouts certains même si les performances économiques sont parfois inférieures à la moyenne de province (notamment en termes de richesse produite par emploi ou d'investissements). Les entreprises bretonnes bénéficient d'une main-d'œuvre plus diplômée. La région abrite un bon potentiel d'étudiants. Et entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois métropolitains supérieurs y a fortement augmenté.

## L'attrait spécifique

Certains déterminants de l'attractivité sont mesurables tandis que d'autres relèvent d'éléments subjectifs non quantifiables telles que le climat, le caractère littoral, l'image d'une région ou le sentiment d'attachement qu'elle génère. La Bretagne dégage un attrait spécifique mais moins marqué que la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'azur et le Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, en dehors des déterminants de l'attractivité, on relève un certain nombre d'effets liés ou concomitants de l'attractivité économique comme la mobilité des salariés<sup>4</sup>, qui s'avère forte entre les établissements bretons.

## Une attractivité économique globalement supérieure à la moyenne française

La mesure de l'attractivité économique réalisée dans cette étude indique que les 18 zones d'emploi bretonnes se placent globalement un peu au-dessus de la moyenne des 348 zones françaises. Parmi elles, Rennes, Vannes, Auray et Saint-Malo figurent parmi les 70 zones ayant le plus fort attrait économique. Elles occupent respectivement les 29<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> rangs. Une grande partie des autres zones d'emploi de la région se trouvent dans le cœur du tableau. Et seules Fougères et Carhaix font partie du dernier tiers du classement des zones françaises au regard de l'attractivité économique.

Rennes, Vannes, Auray, et Saint-Malo font partie des 20 % de zones d'emploi françaises ayant la plus forte attractivité économique. Les taux de création d'entreprises dans l'économie productive y sont très élevés.

Saint-Brieuc, Brest, Lorient, Lannion et Quimper se situent dans la première moitié du classement des zones d'emploi françaises. Globalement, elles disposent d'une bonne dynamique des transferts d'établissements et de la création d'entreprises dans l'économie productive. Le dynamisme du système productif est cependant tempéré par une croissance de l'emploi moins soutenue que dans le groupe des zones les plus attractives sur la période 1998-2004.

Ploërmel, Vitré, Dinan, Guingamp et Pontivy-Loudéac dégagent une attractivité légèrement inférieure à la moyenne des zones d'emploi françaises. Elles se placent dans la seconde moitié des 18 zones bretonnes mais au milieu du classement national entre la 161<sup>e</sup> et la 195<sup>e</sup> place.

Les zones d'emploi de Ploërmel, Vitré, Guingamp et Pontivy-Loudéac créent moins d'entreprises dans l'économie productive que la moyenne des zones d'emploi françaises mais enregistrent une croissance soutenue de l'emploi salarié.

L'attrait économique de Redon et Morlaix est inférieur à celui de la moyenne des zones françaises mais supérieur à celui de beaucoup d'autres. Le taux de création d'entreprises de l'économie productive y est moins important qu'en moyenne dans les zones d'emploi françaises. Sur les années 1998 à 2004, dans les deux zones, la progression de l'emploi salarié est inférieure à la moyenne bretonne mais dépasse d'un point et demi la moyenne française.

Carhaix et Fougères font partie des 20 % de zones d'emploi françaises les moins attractives du point de vue économique. Elles enregistrent peu de créations d'entreprises dans l'économie productive, et accueillent peu d'unités dans le cadre des transferts d'établissements. Toutefois, dans ces deux zones, pour les établissements dans lesquels l'emploi progresse, cette croissance reste supérieure à la moyenne des zones de province. Les réductions d'effectifs dans les entreprises pérennes sont en revanche plus marquées.

1- Le solde des transferts correspond à la différence entre les arrivées et départs d'établissements dans la région.

2- Les services aux entreprises rassemblent les postes et télécommunications, les activités de conseil et assistance, les services opérationnels et les activités de recherche et développement.

3- Il s'agit de l'emploi salarié au 31 décembre.

4- Il s'agit ici de la mobilité apparente des salariés évaluée par le taux de réallocation. Les réallocations d'emplois (entre 1993 et 2001) totalisent les variations d'emplois liées aux créations-disparitions d'établissement et aux variations d'emplois dans les établissements pérennes. Pour le calcul du taux on rapporte les réallocations à l'effectif salarié moyen de la période.

# Un indicateur d'attractivité pour les zones d'emploi

L'objectif de ce dossier est de proposer une mesure de l'attractivité économique des zones d'emploi afin d'en faire ressortir les facteurs explicatifs. Attractivité des territoires sur les nouvelles entreprises, attractivité d'établissements déjà existants, et impact sur l'économie de ces territoires sont mesurés à l'aide d'un indicateur synthétique prenant en compte ces dimensions. Il permet de situer chacune des zones bretonnes parmi les 348 zones d'em-

ploi françaises et la région parmi les autres régions françaises.

Pour cerner l'attractivité économique cette étude se centre sur les activités industrielles, les services aux entreprises, le commerce de gros et intermédiaire. En effet, ces secteurs, regroupés sous l'appellation « économie productive », obéissent à des stratégies communes en termes de choix de localisation d'entreprises.

Les autres secteurs de l'économie, construction, services aux particuliers, commerce de détail, santé se développent pour partie sur d'autres bases (besoins de la population résidente, tourisme). L'agriculture est exclue du champ de l'économie productive dans cette étude pour d'autres raisons, les logiques d'attractivité sont très différentes et les sources d'information non disponibles.

*Exemple : une centrale d'achats d'un groupe de grande distribution sera incluse dans l'économie productive, car son choix de localisation dépend des conditions d'accueil (infrastructures, disponibilité de main-d'œuvre...). Les commerces de détail (hypermarchés ou supermarchés par exemple) dont les choix de localisation sont uniquement déterminés par la proximité et la taille de la zone de chalandise sont exclus du champ de l'économie productive.*

Les trois variables mobilisées pour construire l'indicateur d'attractivité économique des zones d'emploi sont :

- le taux moyen de création d'entreprises dans l'économie productive de 1998 à 2004 comprise ;
- le nombre moyen d'établissements de l'économie productive arrivés dans la zone par transfert sur les années 1998 à 2004 incluse ;
- le taux d'évolution de l'emploi salarié entre fin 1999 et fin 2003.

L'évolution de l'emploi salarié est ici observée dans son ensemble, c'est à dire tous secteurs confondus. Ceci permet de prendre en compte la durabilité de la création d'emplois dans l'économie productive et d'inclure les effets induits de l'attractivité économique sur les autres secteurs de l'économie.

## L'attractivité des zones d'emploi

L'attractivité et le dynamisme des zones d'emploi françaises sont mesurés ici à l'aide d'un indicateur composite. Il prend en compte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble des secteurs entre fin 1999 et fin 2003, les transferts d'établissements et les créations d'entreprises dans l'économie productive (industrie, commerce de gros et services aux entreprises) des années 1998 à 2004 incluse.

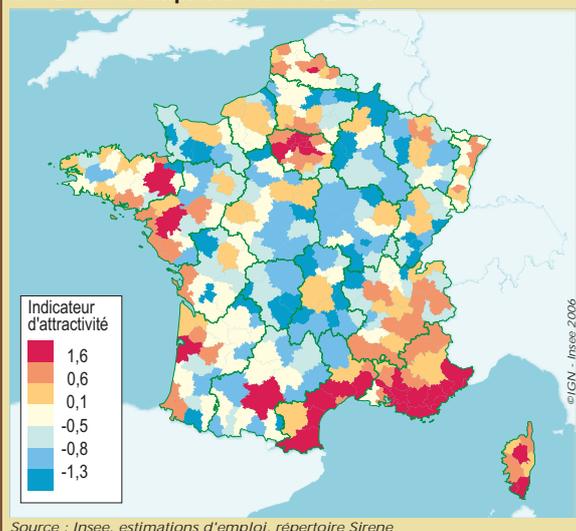
Une bonne dynamique de la création d'entreprises dans l'économie productive, accompagnée d'une croissance notable de l'emploi et d'arrivées importantes d'établissements placent beaucoup de zones d'emploi des grandes agglomérations du sud de la France en très bonne position en termes d'attractivité : Cannes-Antibes, Montpellier, Aix-en-Provence, Nice, Fréjus - Saint-Raphaël.

Quelques métropoles régionales au développement rapide (Toulouse, Bordeaux, Rennes et Nantes) sont également très bien placées dans le classement. Les zones d'emploi de la région parisienne les plus attractives se positionnent favorablement grâce à la dynamique de la création d'entreprises et à leur capacité à attirer un nombre important d'établissements soucieux de se rapprocher d'équipements stratégiques (ex : aéroports) ou de centres décisionnels. Toutefois la croissance de l'emploi relativement faible modère l'attractivité des zones d'Ile-de-France.

En Bretagne, outre la zone de Rennes, celles des villes moyennes sont dans l'ensemble bien placées. La première moitié du classement des zones françaises comporte 11 des 18 zones d'emploi bretonnes.

Les zones non littorales sont en revanche moins attractives. Fougères, Carhaix et Redon exposées aux mutations industrielles (fortes implantations d'industries des biens de consommation et des biens intermédiaires) souffrent d'un déficit d'attractivité qui rejaillit sur le dynamisme économique local.

La mesure de l'attractivité économique des zones d'emploi de 1998 à 2004



# Comment se situe la Bretagne au regard des composantes de l'attractivité ?

## Les créations d'entreprises dans l'économie productive de 1998 à 2004

### Un taux de création moins élevé que la moyenne

De 1998 à 2004 comprise, le taux de création d'entreprises en Bretagne est légèrement inférieur à la moyenne des régions françaises dans l'économie productive. La région est au 9<sup>e</sup> rang des 22 régions françaises. Les deux

régions méditerranéennes et l'Ile-de-France ont des taux de création très élevés qui tirent la moyenne vers le haut. Cette différence entre la Bretagne et ces trois régions peut également s'expliquer par la meilleure survie des entreprises bretonnes qui prévaut dans la majorité des secteurs. Les taux de mortalité d'entreprises dans les cinq premières an-

nées d'existence sont plus élevés en Ile-de-France et dans les régions méditerranéennes qu'en Bretagne, à l'exception des services pour l'Ile-de-France, relativement pérennes. Ceci réduit le besoin de renouvellement du tissu productif et donc la création d'entreprises. Par exemple, 62 % des 790 entreprises industrielles ou artisanales

## Le profil des créateurs d'entreprises de l'économie productive en 2002

Au premier semestre 2002, 802 nouvelles entreprises de l'économie productive<sup>1</sup> ont été créées en Bretagne. Les services aux entreprises représentent plus de la moitié de ces créations, le commerce de gros, une sur cinq, et l'industrie un peu plus du quart. Une création sur dix est filiale d'une entreprise existante. Une enquête<sup>2</sup> réalisée auprès de ces créateurs d'entreprises permet de dresser leur profil.

### Moins de femmes et de créateurs âgés en Bretagne

Les créateurs bretons sont un peu plus jeunes qu'en moyenne nationale. Un sur deux a moins de 38 ans, un an de moins que France entière. Les créateurs âgés sont moins nombreux, 15 % ont plus de 50 ans contre 18 % au niveau national. Les femmes restent minoritaires parmi les créateurs, ex-nihilo<sup>3</sup>, une création sur cinq, et encore moins nombreuses en Bretagne qu'ailleurs.

### Un éventail de diplômes plus resserré

Dans la région, les créateurs bretons sont dans l'ensemble plus diplômés qu'en moyenne nationale puisque les « sans diplôme » représentent 8 % d'entre eux contre 11 % France entière. Cependant la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les créateurs bretons est plus faible, 44 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 47 % France entière.

### Davantage d'anciens chômeurs

Comme ailleurs, en Bretagne, un créateur sur deux exerçait une activité professionnelle immédiatement avant de s'installer. Néanmoins les anciens chômeurs sont plus représentés parmi les créateurs bretons (39 % contre 34 % France entière). Une très large majorité des créateurs avaient une expérience professionnelle, avant de s'installer ou avant leur période de chômage, la moitié dans la spécialité dans laquelle ils ont créé leur entreprise. Ils étaient le plus souvent salariés (60 % des installations) mais rarement ouvriers.

Certains étaient déjà non salariés : 12 % des ex-actifs étaient des chefs d'entreprises et 11 % travaillaient en qualité d'indépendant. Ces anciens actifs comptaient dans 85 % des cas plus de trois ans d'expérience le plus souvent acquise dans une petite entreprise.

### Des créateurs mieux préparés

Les créateurs bretons se sont davantage formés : 31 % ont suivi une formation spécifique contre 23 % France entière. Ils sont plus souvent aidés puisque 38 % ont bénéficié d'une aide contre 27 % France entière. Ils ont aussi plus fréquemment recours aux emprunts (à titre personnel ou au nom de l'entreprise) car ils disposent moins souvent de moyens personnels. La création uniquement sur des ressources personnelles propres ne représente que 45 % des projets en Bretagne contre 62 % France entière. Par ailleurs, dans la région comme France entière, 80 % des créations sous forme sociétaire se font sans la participation au capital, même minoritaire, d'une autre société.

### Activités innovantes et moins de dépendance à un petit nombre de clients

Les créateurs bretons jugent plus souvent leur activité innovante. Ils fonctionnent plus fréquemment sur un marché local ou régional que dans la moyenne des régions. Ces nouvelles entreprises ont tendance à être moins dépendantes d'un petit nombre de clients que dans la moyenne des régions françaises, la sous-traitance y est aussi un peu moins souvent la seule source de chiffre d'affaires.

1- Y compris les activités de la boulangerie-pâtisserie et de la charcuterie qui n'ont pas été retirées du champ de l'économie productive dans cette analyse.

2- Cette enquête a été réalisée dans le cadre du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Dans ce cadre, 802 créateurs d'entreprises (créations pures) de l'économie productive ont été interrogés en Bretagne.

3- On parle de création pure ou ex-nihilo lorsqu'il y a création de nouveaux moyens de production.

## Les créations d'entreprises de 1998 à 2004

	Nombre de créations 1998-2004	Taux de création annuel moyen (en %)	
		Bretagne	France
Champ ICS (Industrie-Commerce-Services)	43 407	6,1	7,5
Économie productive	13 906	8,6	9,4
dont : IAA*	258	3,4	3,8
Industries manufacturières**	2 465	5,1	5,3
Commerce de gros	2 843	8,7	9,8
Services opérationnels	2 360	9,9	11,0
Conseil et assistance	5 786	12,2	11,4
Autres (énergie, postes et télécommunications, recherche...)	194	15,7	16,8

Source : Insee, répertoire Sirene

\* à l'exception des activités artisanales de la boulangerie-pâtisserie et de la charcuterie

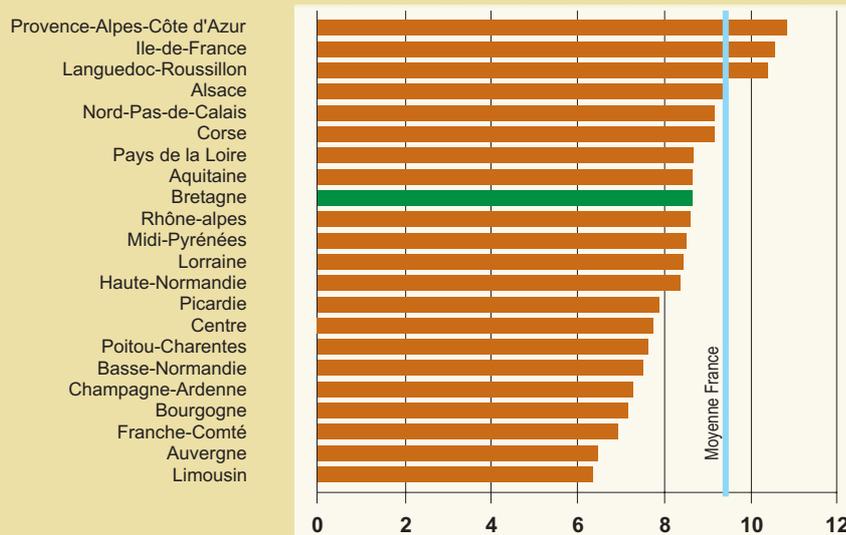
\*\* activités industrielles hors IAA et énergie

créées en Bretagne en 1996 étaient toujours en activité cinq années après leur création, près de 10 points de plus que dans les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

## Les services de conseil et assistance aux entreprises se démarquent

La région détient toutefois des taux de création supérieurs aux moyennes nationales dans les services de conseil et assistance aux entreprises qui compensent des taux de création plus faibles qu'ailleurs dans le commerce intermédiaire et de gros et les services opérationnels.

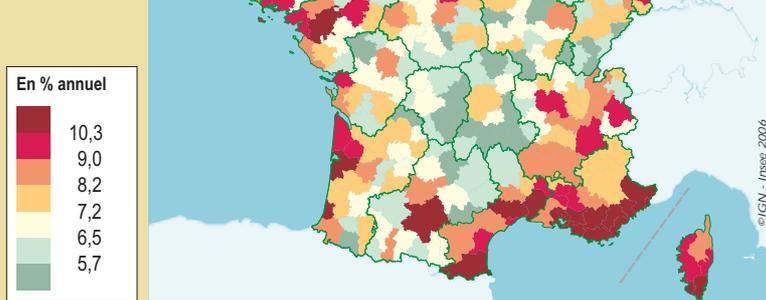
## Taux annuel de création d'entreprises dans l'économie productive de 1998 à 2004 (en %)



Source : Insee, répertoire Sirene

Des inégalités géographiques existent également au sein de la région. Rennes et dans une moindre mesure Vannes ont enregistré de très forts taux de création dans l'économie productive (services aux entreprises notamment). A l'opposé Fougères, Morlaix, Guingamp, Quimper et les zones à orientation industrielle créent relativement moins d'entreprises que la moyenne des zones d'emploi françaises notamment dans le commerce de gros et intermédiaire et les services aux entreprises. Leur taille plus modeste peut également être un facteur limitant les implantations. La logique d'installation des entreprises de conseil et assistance (proximité des infrastructures, des services métropolitains, taille du marché potentiel) fait qu'elles privilégient les grands pôles tels que Rennes ou Brest plutôt que Vitry, Redon ou Morlaix.

## Les taux de création d'entreprises dans l'économie productive par zone d'emploi de 1998 à 2004



Source : Insee, répertoire Sirene

## Les transferts extra régionaux d'établissements de 1998 à 2004 dans l'économie productive

### Un bilan des transferts d'établissements très positif

Dans l'économie productive, sur les sept années, la région dégage un solde des transferts<sup>1</sup> de 330 établissements avec les autres régions françaises. Elle se situe ainsi au 3<sup>e</sup> rang des 22 régions en termes de migrations d'établissements dans l'économie productive, après Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 3/4 du solde tiennent à l'excédent des échanges avec l'Île-de-France.

En général, les transferts d'établissements entre territoires se font le plus souvent sur de courtes distances et entre zones géographiques voisines. Les transferts entre régions contribuent à renforcer ou réduire l'attractivité des territoires.

Les flux interrégionaux les plus nombreux et les plus denses participent au mouvement de déconcentration de la région parisienne vers ses régions limitrophes, Centre et Picardie, et les régions les plus attractives, pourtour méditerranéen et Rhône-Alpes. Cette déconcentration profite aussi à la Bretagne, dans des proportions inférieures à celles de sa voisine Pays de la Loire, et un peu plus qu'aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. D'une manière générale, les régions Île-de-France et du Nord-est du pays perdent des établissements au profit des régions périphériques du bassin parisien, celles du Sud et de la façade atlantique.

### Un taux d'arrivées d'établissements proche de la moyenne des régions françaises

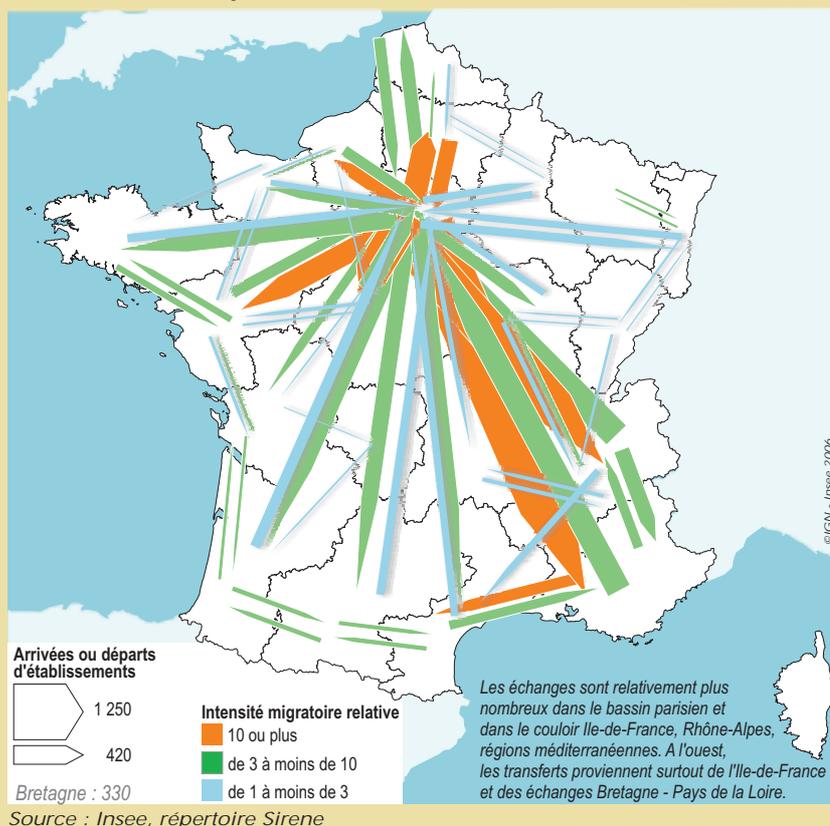
Au cours des années 1998 à 2004, la Bretagne a accueilli 900 établissements de

l'économie productive en provenance des autres régions françaises. Le taux d'arrivée<sup>2</sup> d'établissements en Bretagne est proche de la moyenne des régions de province mais relativement élevé si on tient compte de la position géographique spécifique de la Bretagne qui limite les arrivées de proximité.

### Une attractivité marquée pour les services de conseil et assistance aux entreprises

Plus de la moitié des arrivées sont des établissements de conseil et assistance aux entreprises (services informatiques et conseil

Principaux flux d'établissements entre les régions dans l'économie productive de 1998 à 2004



Lecture : l'intensité migratoire entre deux régions (X vers Y) est le produit du taux de départs de X vers Y et du taux d'arrivées de Y en provenance de X.

Le taux de départs de X vers Y est le rapport entre les flux d'établissements de X vers Y par le stock d'établissements de la région X. Le taux d'arrivées de Y en provenance de X est le rapport entre les flux d'établissements de X vers Y et le stock d'établissements de la région Y.

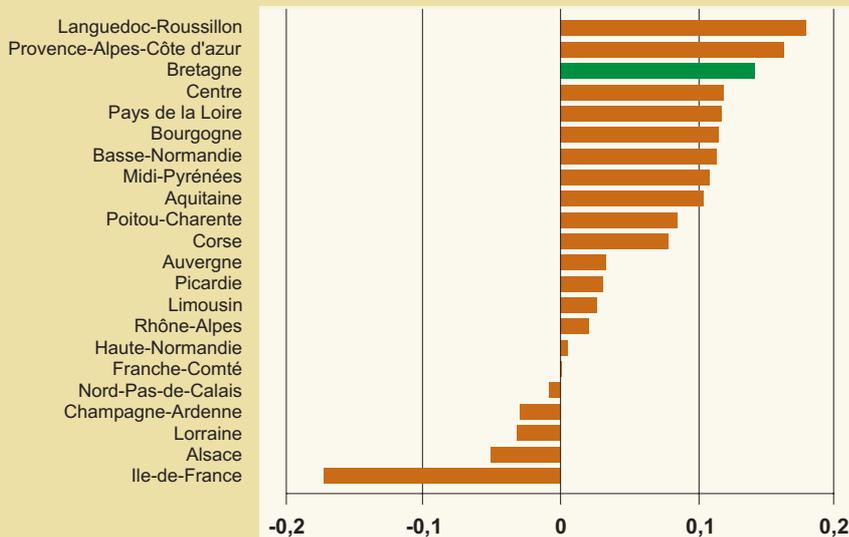
L'intensité migratoire de X vers Y est différente de celle de Y vers X.

L'intensité migratoire relative de X vers Y est égale au quotient de l'intensité de X vers Y et de la moyenne des intensités des couples de flux entre régions. Les flux dont l'intensité migratoire relative est inférieure à 1 ne sont pas représentés sur la carte.

1- Le solde des transferts correspond à la différence entre les arrivées et départs d'établissements dans la région.

2- Le taux d'arrivée rapporte le nombre d'arrivées d'établissements au stock d'établissements dans la région.

## Taux de solde annuel des transferts\* d'établissements dans l'économie productive entre 1998 et 2004 (en %)



\* Le taux de solde est la différence entre les arrivées et départs d'établissements rapportée au stock d'établissements en milieu de période.

## Peu de départs vers les autres régions

Sur les sept années, 560 établissements de l'économie productive ont quitté la région pour s'installer ailleurs dans le pays. Avec un taux annuel moyen de sortie<sup>1</sup> de 0,23 %, la région enregistre l'une des plus faibles proportions aux départs après la Corse et l'Aquitaine. Ceci se vérifie dans tous les secteurs de l'économie productive, notamment dans les services aux entreprises. Les départs se font prioritairement vers la région parisienne (1/3 des sorties) et les Pays de la Loire (30 %), les autres régions se répartissent le dernier tiers, avec des départs plus élevés vers les régions du sud que vers celles du nord et de l'est.

## Les arrivées d'Ile-de-France : surtout à Rennes et Vannes

Les arrivées d'établissements de la région parisienne se sont réparties dans l'ensemble des zones d'emploi de la région mais Rennes et Vannes ont été les plus attractives en captant respectivement 25 et 13 % des arrivées alors qu'elles ne regroupent que 22 et 7 % du parc d'établissements. Relativement à leur taille, Lannion et Auray, et dans une moindre mesure, Vitré et Saint-Malo ont également attiré davantage d'établissements en provenance de la région parisienne que la moyenne des zones d'emploi bretonnes.

pour les affaires, la gestion...) ou des services opérationnels (nettoyage, sécurité, intérim, location, routage, enlèvement et traitement des déchets...). La Bretagne se singularise par un taux d'arrivées élevé dans les services opérationnels. Le commerce de gros et inter-industriel constitue l'essentiel du

reste des arrivées. Les transferts d'activités industrielles sont très peu nombreux, seulement une centaine d'arrivées en sept ans, essentiellement dans les activités d'imprimerie-édition, l'artisanat des équipements du foyer, les industries d'équipements électriques et électroniques ou la mécanique.

<sup>1</sup> - Le taux de sortie (ou de départ) rapporte le nombre de sorties (ou de départs) d'établissements au stock d'établissements dans la région.

## L'évolution de l'emploi salarié breton de 1998 à 2004

### Une croissance soutenue de l'emploi salarié

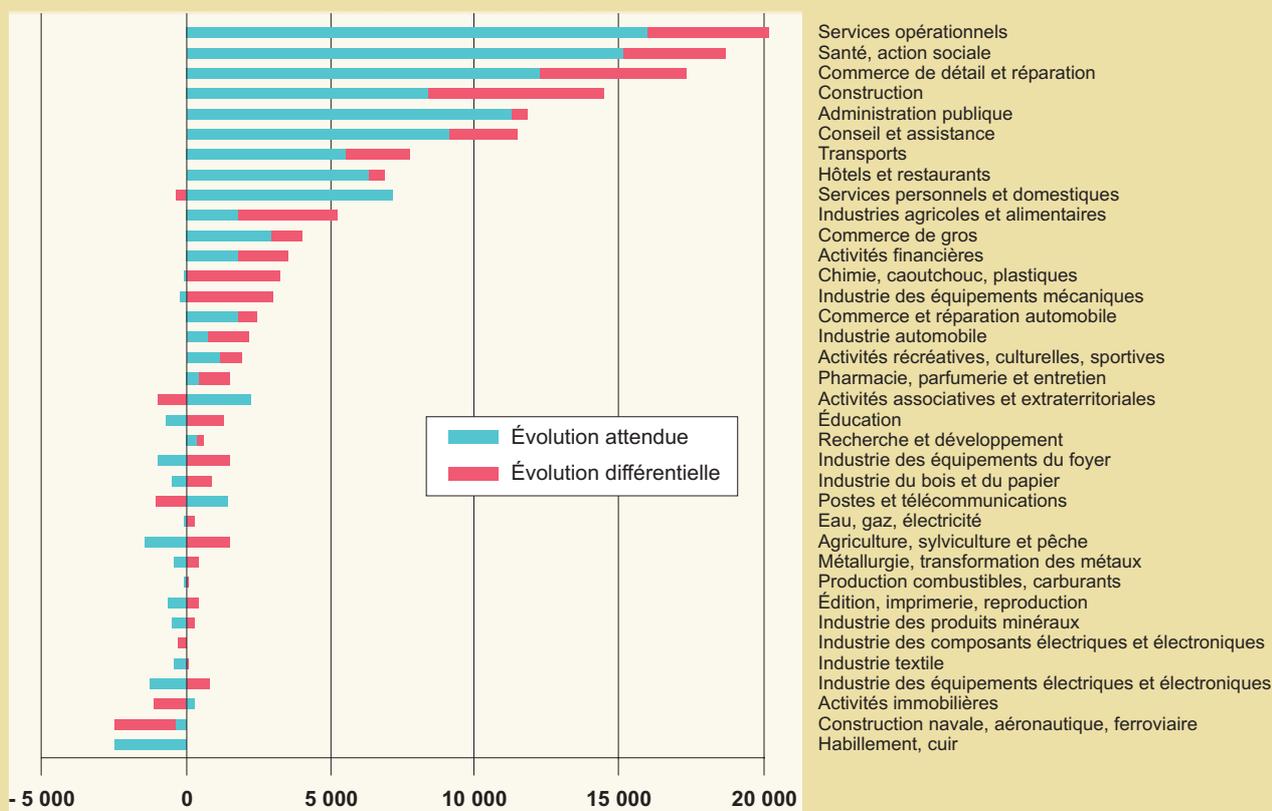
Fin 2004, tous secteurs d'activités confondus, la Bretagne comptait 1 077 000 emplois salariés, 139 000 de plus qu'à la fin 1997. Cette progression de 15 % est plus forte que sur l'ensemble de la France, + 10 % sur la même période. De nombreux secteurs ont enregistré des croissances de l'emploi supérieures aux moyennes françaises, notamment dans les activités industrielles et les

services aux entreprises. Si l'emploi dans les secteurs d'activités de la région avait progressé au même rythme que France entière, le taux de croissance aurait été de l'ordre de 10 % sur les sept années. Le différentiel favorable à la région de 4,6 points représente 43 000 emplois supplémentaires. Il résulte surtout d'une plus forte progression de l'emploi dans la construction, le commerce de détail, les services opérationnels aux entreprises, la santé-action sociale. Beaucoup de secteurs industriels, le conseil et assistance

aux entreprises, le transport, les activités financières ont également réalisé de meilleures performances, en termes d'emplois, dans la région que France entière. Cependant leur contribution au surcroît de créations d'emplois est plus faible.

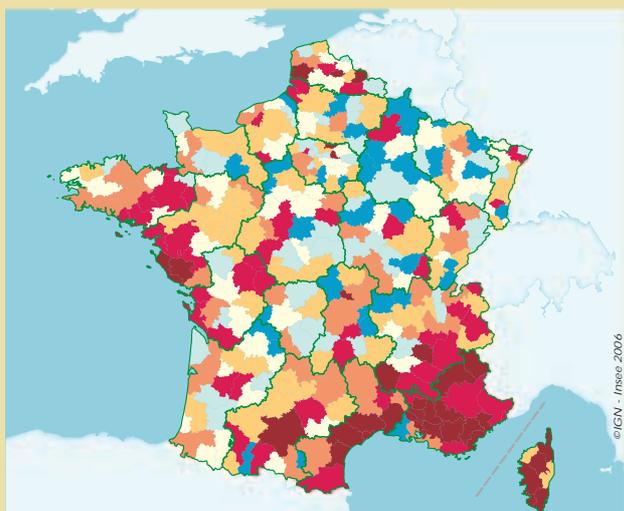
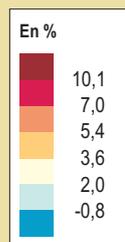
Les difficultés économiques ont pesé sur quelques secteurs. La construction navale, aéronautique et ferroviaire a perdu 2 500 emplois dans la région, France entière les effectifs ont stagné dans ce secteur. L'industrie de

**Contribution des secteurs à la croissance de l'emploi de 1998 à 2004 (en nombre d'emplois)**



Lecture : parmi les 139 000 créations nettes d'emplois réalisées entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 2004 en Bretagne, 20 000 appartiennent au secteur des services opérationnels aux entreprises. Si la croissance du secteur avait été la même que France entière, l'emploi aurait augmenté de 16 000 postes. Le dynamisme économique a généré la création nette de 4 200 emplois supplémentaires en Bretagne dans ce secteur. La plus forte évolution différentielle est enregistrée dans la construction (+ 6 100 emplois). Les activités sont classées en ordre décroissant de la variation des volumes d'emplois salariés.

## L'évolution de l'emploi salarié dans les zones d'emploi de 1999 à 2003\*



Source : Insee, estimations d'emploi  
\* Les données sur l'évolution de l'emploi salarié 1998-2004 ne sont pas disponibles pour l'ensemble des zones d'emploi françaises. C'est pourquoi la carte porte sur la période 1999-2003.

l'habillement-cuir a réduit ses effectifs de 42 % dans la région comme France entière soit une perte de 2 500 emplois pour l'économie régionale. Quelques secteurs enregistrent une croissance plus faible que France entière : les activités immobilières (organismes HLM, promotion et gestion immobilière), les postes et télécommunications et les activités associatives (organismes consulaires, organisations professionnelles, syndicales, religieuses ou politiques).

## L'économie productive contribue fortement au dynamisme de la création d'emplois

Dans la région, l'économie productive telle qu'elle est définie dans cette étude regroupe 367 000 emplois salariés, soit un peu plus du tiers des emplois salariés. France entière, l'économie productive a un poids plus important (36 %). De fin 1997 à fin 2004 ce groupe d'activités a créé 46 000 emplois supplémentaires, le tiers des créations régionales. La croissance de l'emploi a été deux fois plus rapide dans la région (+ 14,4 %) que France entière (+ 7,7 %). La présence moindre de

secteurs en crise économique dans l'économie régionale n'explique qu'une partie de l'écart de croissance. L'économie productive participe pour moitié au surplus de créations d'emplois dans la région.

## Dynamique de l'emploi dans les services aux entreprises

Parmi les 46 300 emplois supplémentaires de l'économie productive, les deux tiers sont enregistrés dans les activités de services aux entreprises. Les services opérationnels (nettoyage, gardiennage...) ont créé à eux seuls 20 000 emplois dans la région sur ces sept années. Les effectifs ont ainsi augmenté de 52 % dans la région, contre 42 % France entière dans le même secteur. Les activités de conseil et assistance (informatique, activités comptables et juridiques, ingénierie et études, publicité...) ont assuré la création de 11 500 emplois sur la même période. Les effectifs ont ainsi augmenté de 39 % dans la région pour 31 % France entière. L'emploi dans le conseil et assistance augmentait au même rythme que dans l'ensemble des régions pendant les années 1998 à 2002. Dans la région, la croissance s'est poursuivie entre 2002 et 2004 tandis qu'elle décélérait nettement au niveau national. Les effectifs de la recherche et développement, classés dans les services aux entreprises ont également progressé plus vite en Bretagne (+ 17,5 %) que France entière (+ 10,2 %). En revanche les activités de postes et télécommunications n'ont accru leurs effectifs que de 1,7 % sur la période en Bretagne contre + 6,7 % France entière.

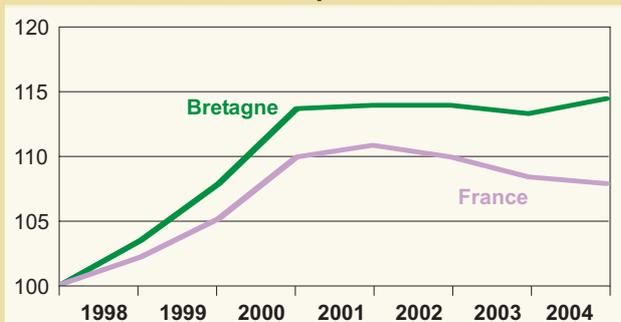
## L'emploi salarié au 31 décembre

	Effectifs en 2004	Variation 1997-2004	Évolution 1997-2004 (en %)	
			Bretagne	France
Tous secteurs de l'économie	1 076 996	139 088	14,8	10,4
Économie productive	367 191	46 335	14,4	7,7
dont : IAA	69 056	5 226	8,2	2,9
Industries manufacturières*	120 043	4 197	3,6	-6,3
Commerce de gros	45 495	3 989	9,6	7,2
Services opérationnels	58 744	20 210	52,4	41,5
Conseil et assistance	40 969	11 447	38,8	30,7
Autres (énergie, postes et télécommunications, recherche...)	32 884	1 266	4,0	3,2

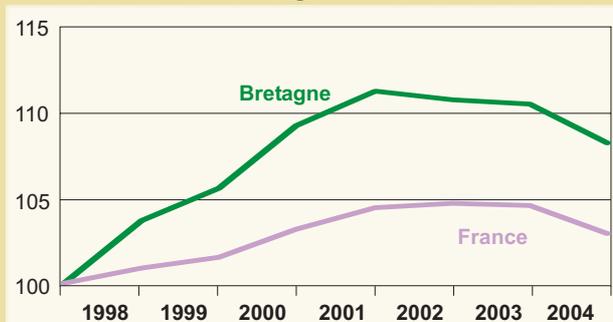
Source : Insee, estimations d'emploi  
\* activités industrielles hors IAA et énergie

## Évolution sectorielle de l'emploi salarié dans l'économie productive (indice base 100 au 31/12/1997)

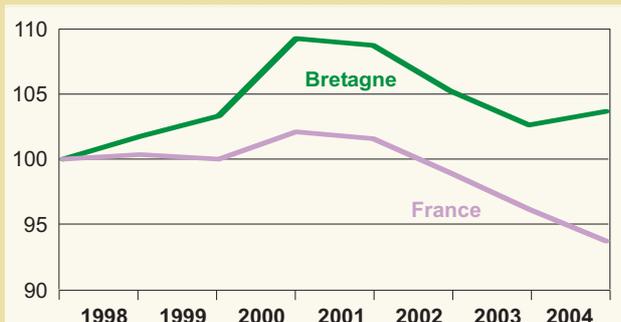
### Économie productive



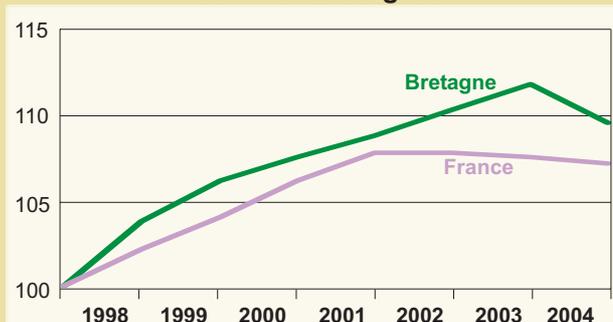
### Industries agroalimentaires



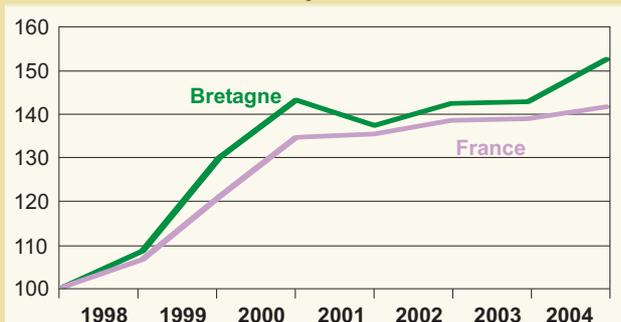
### Industrie manufacturière



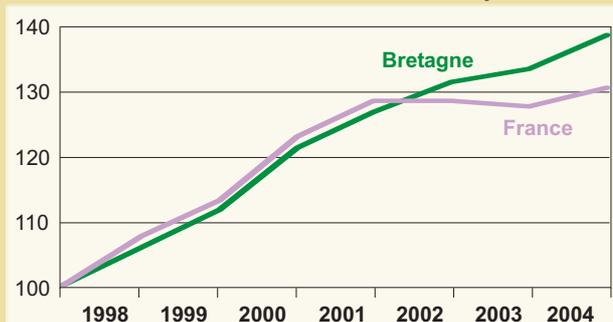
### Commerce de gros



### Services opérationnels



### Conseil et assistance aux entreprises



Source : Insee, estimations d'emploi

Cette dynamique du développement des services aux entreprises se nourrit, d'une part, du développement de nouveaux services, et d'autre part de la poursuite du mouvement d'externalisation de certaines fonctions (nettoyage, informatique, gestion de la flotte automobile et des équipements...) des autres composantes de l'économie (entreprises industrielles, commerce, administrations) vers

les entreprises de services. Ce phénomène n'est pas propre à la région, la part des emplois de services aux entreprises dans l'économie augmente dans beaucoup de régions aux dépens des autres activités économiques (industrie, agriculture, commerce de gros, administration).

### L'industrie crée des emplois en Bretagne

L'ensemble des secteurs industriels ont créé près de 10 000 emplois en Bretagne entre fin 1997 et fin 2004. Dans le même temps, 200 000 emplois industriels disparaissaient France entière. La région moins exposée aux délocalisations a toutefois enregistré des dif-

difficultés importantes dans les filières construction navale, électronique-téléphonie et textile-habillement-cuir. Ces trois secteurs totalisent 6 000 suppressions nettes d'emplois en sept ans.

A l'inverse, les IAA ont dégagé 5 200 emplois supplémentaires sur la période. Le rythme de croissance a été plus rapide en Bretagne (+ 8,2 %) que dans l'ensemble des régions (+ 2,9 %). Dans la région, les effectifs de l'industrie agroalimentaire avaient fortement augmenté sur les années 1998 à 2001, ils ont commencé à diminuer légèrement en 2002-2003. La baisse a été plus sévère en 2004 : 1 400 emplois de moins en un an.

Les autres secteurs industriels contribuent diversement à la croissance de l'emploi, plusieurs ont créé un nombre notable de postes dans la région alors qu'au niveau national leurs effectifs stagnaient ou n'augmentaient guère. Les industries automobiles, des équipements mécaniques, et de la chimie-caoutchouc-plastique ont créé entre 2 500 et 3 100 emplois chacune en sept ans. Dans les deux dernières activités, situées en amont dans les filières de production, les établissements travaillent souvent en qualité de sous-traitants ou de prestataires de services pour les industries régionales (automobile, biens d'équipement, construction navale ou IAA). Plusieurs autres secteurs industriels ont gagné plus d'emplois dans la région que France entière (parfumerie-pharmacie, bois-papier), leur contribution à la croissance de l'emploi est toutefois plus modeste.

Le commerce de gros et intermédiaire, a créé 4 000 emplois supplémentaires sur la période, soit une croissance de près de 10 % de ses effectifs, 2,5 points de plus que France entière.

### Influence positive sur les autres secteurs de l'économie

Cette dynamique de l'économie productive a exercé l'effet d'entraînement habituel sur plusieurs autres secteurs de l'économie comme le transport ou la construction. Ces deux secteurs ont accompagné la croissance des flux de marchandises ou des besoins en locaux ou logements, de créations d'emplois plus nombreuses dans la région que France entière. En revanche, les servi-

ces personnels et domestiques (blanchisserie, coiffeurs, soins de beauté, thalassothérapie...) ne semblent pas bénéficier d'un surcroît d'activité, leurs effectifs augmentent mais dans des proportions identiques aux autres régions.

### Une croissance de l'emploi relativement importante pour 14 zones d'emploi

Entre fin 1997 et fin 2004, les 18 zones d'emploi bretonnes ne profitent pas de la même manière du développement de l'emploi salarié : 14 d'entre elles enregistrent une croissance de l'emploi plus forte que la moyenne française. Et parmi elles, celles de Rennes, Vitré, Vannes et Guingamp se distinguent puisque l'emploi salarié y a progressé de 20 % sur la période, le double de la croissance enregistrée France entière (+ 10,4 %). Lorient, avec 10,6 % fait un peu mieux que la moyenne française, et ce, malgré des pertes d'emplois dans la construction navale.

Les zones d'emploi de Brest et Fougères se placent légèrement au-dessous de la moyenne française. Lannion et Carhaix, ont été les moins dynamiques en termes de créations nettes d'emplois au cours des années 1998 à 2004.

Les déséquilibres territoriaux de la croissance de l'emploi renforcent le poids économique de Rennes ou Vannes et diminuent celui de Brest ou Lorient. Ainsi, Rennes concentre 23 % des emplois salariés régionaux à la fin de 1997 et 31 % des créations des sept années étudiées. A l'inverse les zones de Brest et Lorient concentrent respectivement 13,3 et 8,7 % des postes et seulement 9,2 et 6,2 % des créations nettes d'emplois.

### La progression de l'emploi s'appuie sur les établissements existants

En Bretagne, la progression des effectifs salariés dans les entreprises pérennes est plus forte qu'ailleurs, et c'est le principal vecteur de croissance de l'emploi<sup>1</sup>. Sur la période 1993-2001, la dynamique de l'emploi dans les services marchands de la région repose pour l'essentiel sur le meilleur dévelop-

ment des établissements existants et sur des pertes d'emplois liées à des fermetures moins nombreuses qu'ailleurs.

La création d'emplois dans les établissements créés ou récemment transférés contribue modérément à la croissance globale de l'emploi dans les activités marchandes de l'industrie, du commerce et des services. Entre 1993 et 2001, les créations d'emplois lors de la première année d'existence d'un établissement contribuent seulement pour 1,8 point à la variation annuelle de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles. Cette contribution est proche de celle des régions de province mais inférieure de 2,3 points à celle observée en Ile-de-France. Les nouvelles entreprises sont le plus souvent des entreprises artisanales sans salarié lors de leur première année d'existence. Le positionnement légèrement inférieur à la moyenne française sur cet indicateur doit être relativisé : la Bretagne crée moins d'entreprises mais leur taux de survie dans les premières années d'existence est meilleur.

Les fermetures d'établissements génèrent moins de pertes d'emplois dans les secteurs marchands de l'industrie, du commerce et des services en Bretagne qu'en moyenne dans les autres régions. Elles contribuent pour - 3,2 % en Bretagne et - 4,4 % France entière à la variation annuelle de l'emploi des services marchands non agricoles. En revanche, la diminution de l'emploi liée aux réductions d'effectifs dans les entreprises pérennes est un peu plus marquée dans la région.

1- La variation du nombre d'emplois salariés résulte d'une part des créations d'emplois dans les nouveaux établissements de l'augmentation des effectifs dans les établissements pérennes et d'autre part des fermetures d'établissements et des réductions d'effectifs dans les unités pérennes. La somme de ces quatre mouvements fournit le volume de créations nettes d'emplois sur un territoire.

## Comment identifier les déterminants de l'attractivité ?

*Après avoir proposé une mesure de l'attractivité à l'aide d'un indicateur composite (partie 1), on souhaite identifier les facteurs qui induisent le développement économique d'un territoire.*

*Dans cette partie, on cherche à déterminer les liens entre l'indicateur d'attractivité et certaines caractéristiques économiques et sociales ou spécificités de la zone géographique étudiée. Pour cela, un modèle économétrique permet d'exprimer l'indicateur composite d'attractivité en fonction de plusieurs variables. Parmi celles-ci, l'effet d'agglomération, la présence d'infrastructures et services aux entreprises et certains éléments de compétitivité (le niveau de formation des actifs, l'effort de recherche et développement, le niveau d'investissement des entreprises...) expliquent une grande partie de l'attractivité des zones d'emplois.*

*Après avoir neutralisé les précédents facteurs mesurables, il reste, pour un certain nombre de territoires, un effet propre qui peut s'expliquer par des éléments non pris en compte dans le modèle. Ainsi, le soleil, le littoral ou des éléments plus subjectifs tels que l'image d'une région constituent ce que l'on nommera « l'attrait spécifique ». A ce titre, les régions méditerranéennes et la façade atlantique exercent un pouvoir attractif sur les entreprises comme sur les hommes.*

*Par ailleurs, en dehors des déterminants de l'attractivité, on relève un certain nombre d'effets liés ou concomitants de l'attractivité économique comme la mobilité des salariés entre les établissements d'une région.*

*Une fois identifiés les facteurs de l'attractivité, on peut a contrario définir un profil caractéristique des zones peu attractives. Les zones rurales ou à forte orientation industrielle sans fonctions administratives et tertiaires importantes sont dans l'ensemble mal classées en terme d'attractivité. Une forte orientation agricole ou agroalimentaire et la présence de petites industries traditionnelles du secteur des biens de consommation ou d'activités de production de biens intermédiaires - exposées à la concurrence internationale et aux risques de délocalisations - sont souvent corrélées à une attractivité faible. La reconversion économique de ces zones est d'autant plus difficile à assurer qu'elles ne disposent pas des atouts nécessaires au développement des services. Leur tissu productif est souvent constitué de petites entreprises et la main-d'œuvre y est moins diplômée. En Bretagne, les zones d'emploi de Fougères à la forte spécialisation industrielle ou de Carhaix très dépendante de l'agriculture et de l'agroalimentaire illustrent le profil caractéristique des zones peu attractives.*

# L'effet d'agglomération ou métropolitain

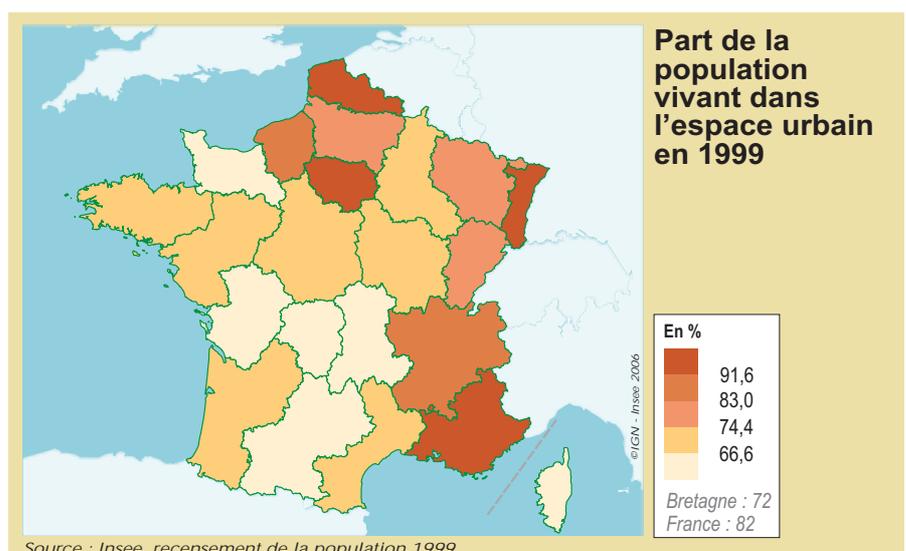
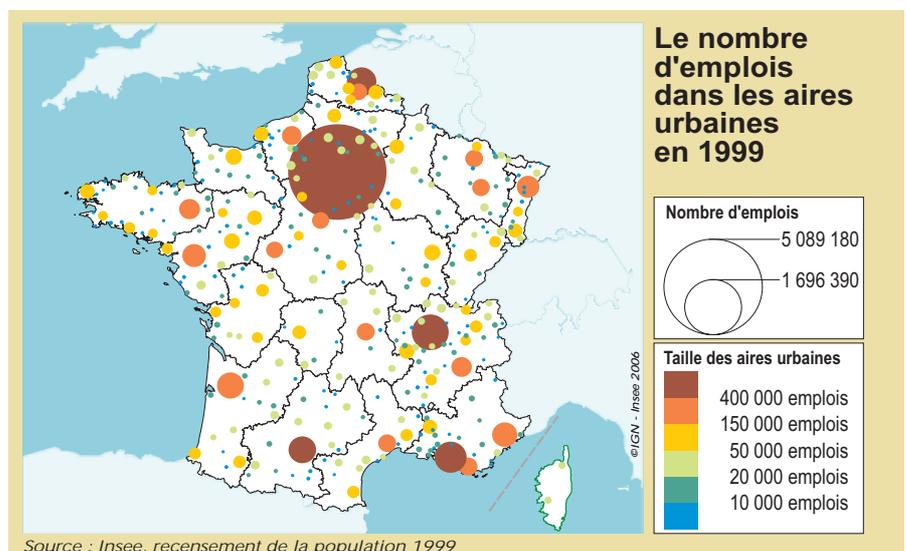
**L**a taille du marché et les effets d'agglomération expliquent en grande partie l'attractivité des territoires. Les entreprises s'installent là où elles trouveront des clients, de la main-d'œuvre, les services et infrastructures nécessaires. A l'inverse, l'absence de pôle urbain moteur dans une zone ou sa proximité, un tissu productif composé d'activités au ralenti ou un cadre de vie moins favorable restreignent la capacité attractive d'une zone d'emploi.

Les régions denses et urbaines et les zones d'emploi avec une métropole exercent un attrait sur les entreprises. Les zones voisines profitent des effets d'agglomération. Lorsque les décideurs rencontrent un obstacle à l'implantation ou au développement de leur entreprise dans un pôle (disponibilité foncière ou coûts d'installation), ils se tournent vers l'une des zones voisines. Ainsi, certaines agglomérations ont une fonction de satellite du pôle.

Sur un territoire, la présence conjointe d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche spécialisés dans une filière est propice au développement économique. En effet, les technopoles et pôles de compétitivité, qui créent et entretiennent des réseaux humains, jouent un rôle de catalyseur.

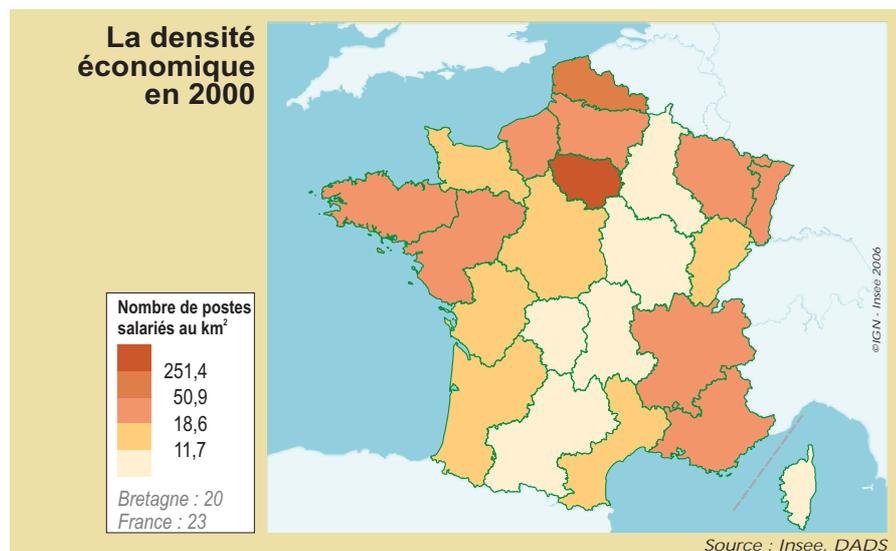
## Une structure urbaine spécifique

La Bretagne ne compte pas de très grande métropole, à l'inverse de régions comme le Nord-Pas-de-Calais ou Rhône-Alpes. Son organisation territoriale est spécifique. Les deux grands pôles urbains - Rennes et Brest - sont reliés par un réseau dense de villes petites et moyennes situées pour la plupart sur le littoral. Et par ailleurs, l'espace



rural y demeure densément peuplé. La région, bien que moins urbaine que l'ensemble

de la province, exerce une attractivité relativement élevée.



Lecture : en Bretagne, la densité économique est de 20 postes salariés des secteurs marchands non agricoles par km<sup>2</sup>. Le terme "postes" doit être entendu comme étant l'ensemble des emplois salariés occupés pendant tout ou partie de l'année 2000 par une ou plusieurs personnes.

En Bretagne, 72 % de la population vit dans l'espace urbain, contre 78 % pour l'ensemble des régions de province. Et seulement 20 % vit dans un pôle urbain de plus de 100 000 habitants pour 35 % sur l'ensemble des régions de province. L'espace rural abrite encore une part importante de la population et des emplois essentiellement grâce à la présence des activités agricoles et agroalimentaires qui structurent une grande partie de la Bretagne non littorale. Le centre de la région est toutefois dépourvu de pôle urbain important. Le centre-ouest Bretagne ne compte pas de pôle urbain<sup>1</sup>. La plus grande aire ur-

baine de Bretagne centrale - Pontivy - compte 11 000 emplois, les deux autres - Loudéac et Ploërmel - 8 000 et 6 000 chacune. Leur éloignement par rapport aux plus grandes villes ne leur permet pas d'assurer un relais de proximité comme le font certains pôles satellites tels que Vitry, Lamballe ou Auray.

### Une densité économique élevée

Bien que la Bretagne soit moins urbaine que les autres régions, elle a un tissu productif re-

lativement dense. La densité économique de la région, 20 emplois<sup>2</sup> au km<sup>2</sup>, la place au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises, immédiatement après la région voisine des Pays de la Loire et au-dessus de la moyenne des régions de province. La densité économique bretonne est toutefois douze fois moins importante que celle de l'Île-de-France et trois fois moins que celle de Nord-Pas-de-Calais. Les régions Midi-Pyrénées et Bourgogne comptent à l'inverse une densité économique deux fois plus faible que la Bretagne. Cette densité économique relativement élevée est un facteur explicatif de l'attractivité économique régionale.

Parmi les zones d'emploi bretonnes, Brest détient la plus forte densité économique (52<sup>e</sup> rang dans le classement des 348 zones françaises). Trois autres zones bretonnes figurent dans le premier quart du tableau, Rennes, Saint-Malo et Lorient. Les autres se classent au-delà de la 100<sup>e</sup> place. En outre, Guingamp, Ploërmel, Pontivy-Loudéac et Dinan se classent au-delà de la 200<sup>e</sup> place et Carhaix au 300<sup>e</sup> rang.

Dans la région, 11 des 18 zones d'emploi exercent une attractivité supérieure ou conforme à ce qu'on attendrait compte tenu de leur densité économique.

Parmi les autres, celle de Fougères se singularise puisqu'elle affiche une faible attractivité en dépit d'un tissu productif dense. Pour celles de Brest et Morlaix, on observe également ce décalage mais il est moins marqué.

1- Plus de 5 000 emplois dans une agglomération.

2- Il s'agit du nombre d'emplois dans les services marchands non agricoles.

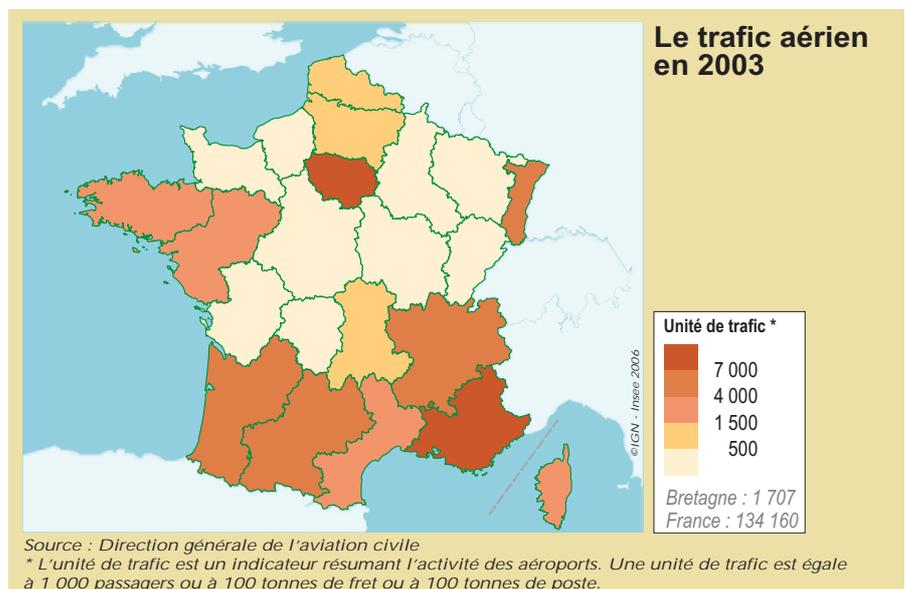
# Les infrastructures et services aux entreprises

**L**es zones d'emploi les mieux dotées en équipements structurants et services d'appui aux entreprises sont de loin plus attractives. Par exemple, celles qui abritent un aéroport international exercent une attractivité très importante sur les entreprises. Les implantations d'entreprises et créations d'emplois y sont nombreuses. L'influence de l'aéroport s'exerce bien au-delà de la zone d'emploi concernée. La proximité des autres infrastructures (routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires) sont également déterminantes dans le choix de localisation des entreprises. La Bretagne est éloignée des centres économiques européens, elle est dépourvue de très grands équipements structurants (nœuds ferroviaires ou routiers, port de commerce de dimension internationale) mais elle dispose de quelques atouts en termes d'infrastructures et d'activités d'appui aux entreprises qui renforcent son attractivité.

## Trafic aérien et portuaire breton limité

La région ne dispose pas d'un très grand aéroport. Elle compte plusieurs petits aéroports dont le trafic reste limité. Celui de Brest qui est le plus grand se classe au 18<sup>e</sup> rang français pour le volume du trafic. En 2003, le trafic des aéroports bretons représentait 1 707 unités de trafic<sup>1</sup>, soit 1,3 % du trafic national, la Bretagne figure ainsi au 10<sup>e</sup> rang des régions immédiatement après les Pays de la Loire.

En France, le trafic aérien est très concentré : Roissy assure à lui seul 45 % du trafic national. L'Ile-de-France centralise 62 % du trafic national, Provence-Alpes-Côte d'Azur 12 % et aucune autre région ne dépasse 5 %.



Entre 1998 et 2003, 8 millions de tonnes de marchandises ont transité par les ports de commerce bretons soit seulement 2,6 % de l'activité portuaire de la métropole. Leur influence est bien inférieure à celle qu'on attendrait pour une région aussi maritime. En France, 3 régions regroupent 76 % du trafic français, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ailleurs, la région ne présente pas non plus de port fluvial ayant une réelle activité commerciale, comme on en trouve en Ile-de-France ou en Alsace.

## Une bonne desserte routière

La qualité du réseau routier et sa gratuité sont des points forts pour la région. Avec 650 km de voies de type « autoroutier » en

1998, la Bretagne se situe au 5<sup>e</sup> rang des régions pour la longueur de ce type de réseau. Les grandes villes bretonnes et presque toutes les villes moyennes sont desservies par des 2X2 voies. Le réseau routier structurant compte par ailleurs près de 6 000 kilomètres de routes, ce qui représente 5,4 % du réseau français. La position de Rennes au cœur d'un réseau dense ainsi que sa fonction de relais entre Paris et le reste de la Bretagne explique pour partie l'attractivité élevée de sa zone d'emploi.

1- L'unité de trafic est un indicateur résumant l'activité des aéroports. Une unité de trafic est égale à 1 000 passagers ou à 100 tonnes de fret ou à 100 tonnes de poste.

## Haut débit et téléphonie mobile : une couverture de plus en plus large

La présence d'une connexion rapide au réseau internet, et la couverture par les opérateurs de téléphonie mobile font désormais partie des services requis pour l'implantation d'une entreprise sur un territoire. En Bretagne, la couverture demeure incomplète mais a fortement progressé. En décembre 2003, 61 % de la population bretonne était couverte par le service internet haut débit contre 75 % en France métropolitaine. Deux ans plus tard, la région a largement comblé son retard : le taux de couverture est de 95 %<sup>1</sup>, légèrement supérieur à la moyenne française (94,8 %).

La population des Côtes-d'Armor reste toutefois un peu moins bien desservie que celle des trois autres départements. Le pourcentage d'entreprises couvertes par le service haut débit n'est pas connu fin 2005. Cependant il est habituellement proche du taux de couverture de la population.

Concernant la téléphonie mobile, la région se situe légèrement au-dessus de la moyenne. En juillet 2004, 99,3 % de la population bretonne était couverte par au moins un opérateur de téléphonie mobile<sup>2</sup>, contre 98,7 % en France métropolitaine, ce qui place la Bretagne parmi les six régions les mieux couvertes.

## Les services aux entreprises se développent

Les services aux entreprises<sup>3</sup> occupent une part de plus en plus importante dans l'activité économique des territoires et les zones d'emploi qui en sont les mieux dotées sont les plus attractives.

Ces activités représentaient 10 % de l'emploi salarié breton fin 1997<sup>4</sup> et près de 12 % fin 2004, soit 126 000 salariés. Ces services sont moins présents en Bretagne que France entière (14 % de l'emploi salarié en 2004). Ils pèsent davantage dans le système productif de l'Île-de-France et des régions les plus méridionales. La Bretagne se classe au 10<sup>e</sup> rang des régions françaises pour le poids des services aux entreprises juste devant la région Pays de la Loire qui compte à l'inverse une plus forte proportion d'emplois industriels. Cependant, dans la région, la création d'emplois dans les services aux entreprises a été relativement dynamique (+ 35 % entre fin 1997 et fin 2004 contre + 29 % France entière).

Les progressions de l'emploi régional dans les services opérationnels (nettoyage, gardiennage...) et activités de conseil et assistance aux entreprises (informatiques, activités comptables et juridiques...) sont supérieures aux moyennes françaises sur la période (respectivement 11 points et 8 points de plus).

Fin 2004, le premier secteur (intérim compris) emploie 58 700 salariés soit 20 000 de plus que fin 1997 et le second qui a créé 11 500 emplois rassemble 41 000 salariés. Si le poids des services opérationnels dans l'emploi salarié régional (5,5 %) est proche de la moyenne française, celui des activités de conseil et assistance demeure moindre (3,8 % contre 5,5 % au niveau national).

Les activités de postes et télécommunications sont un peu moins représentées dans la région, 2,1 % en Bretagne pour 2,3 % France entière. Elles ont moins bénéficié du développement de l'emploi dans cette activité qu'en moyenne dans les régions françaises.

Dans les zones d'emploi bretonnes comme au niveau national, les services aux entreprises sont concentrés dans les plus grandes agglomérations. Ils représentent 21 % des emplois salariés des services marchands non agricoles dans la zone d'emploi de Rennes, 17 % dans celle de Brest contre 7 % pour celles de Pontivy-Loudéac et Fougères.

Toutes les zones ont créé des emplois dans ce secteur mais Rennes a été la grande gagnante du développement des services aux entreprises sur la période récente.

Les activités de conseil et assistance aux entreprises se concentrent dans les villes. Les zones d'emploi de Rennes, Brest, Vannes et Lorient sont les mieux dotées tandis que celles du centre Bretagne et de Fougères en sont relativement dépourvues.

Les services opérationnels sont un peu mieux répartis sur le territoire. Pontivy-Loudéac, Redon, Auray, Fougères et Guingamp comptent cependant très peu de services opérationnels.

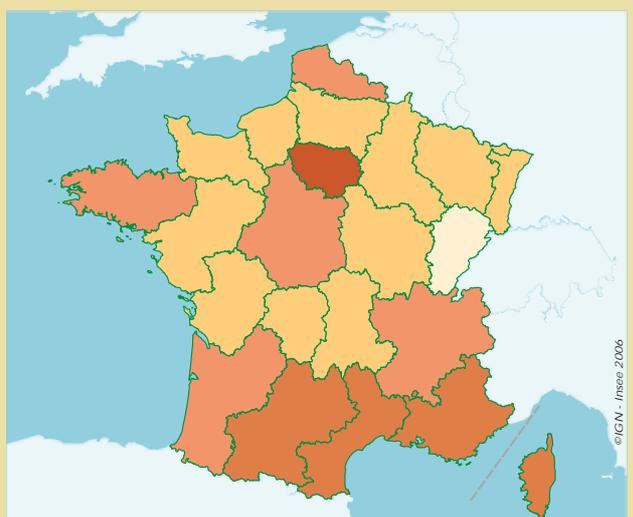
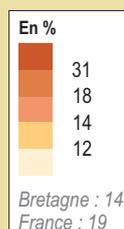
1- Sources : Editions Observatoire Régional des TELécommunications (ORTEL) - 2003, 2004 et 2005 ; Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

2- DIACT-Observatoire des territoires (Bouygues, Orange, SFR).

3- Les services aux entreprises rassemblent les postes et télécommunications, les activités de conseil et assistance, les services opérationnels et les activités de recherche et développement.

4- Il s'agit de l'emploi salarié au 31 décembre.

## Part des services aux entreprises dans les services marchands non agricoles en 2000

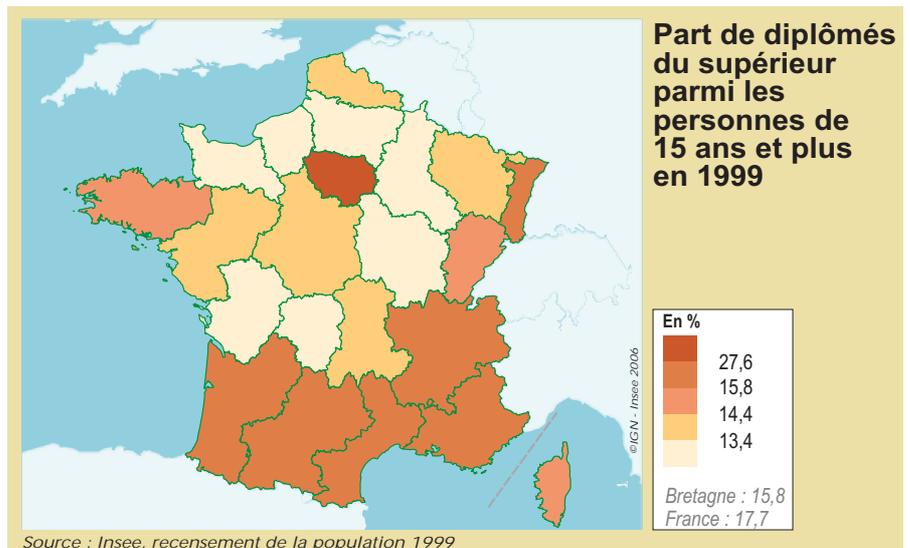


# Les éléments de compétitivité

## Des atouts certains

### Les entreprises bretonnes bénéficient d'une main-d'œuvre plus diplômée

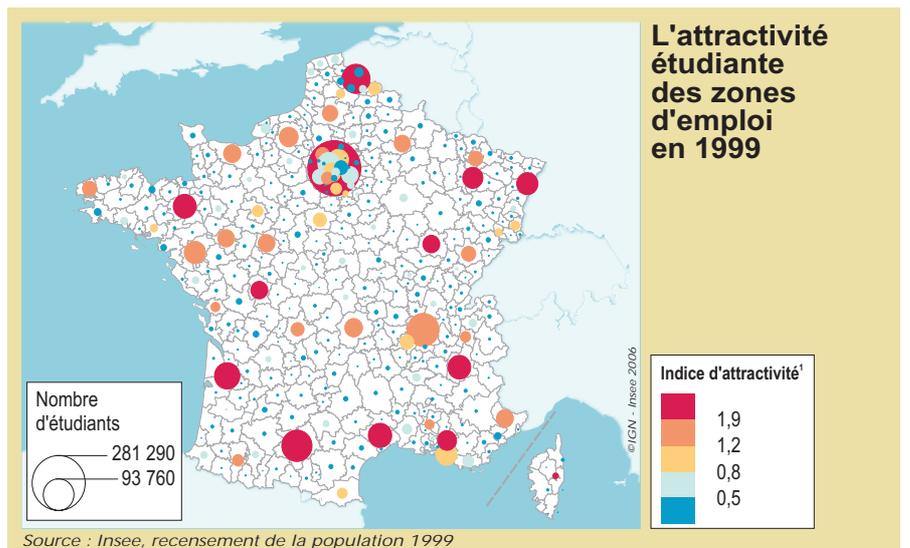
Le niveau de formation des actifs a augmenté avec l'allongement des études et le développement de l'enseignement supérieur. Il reste meilleur en Bretagne que dans la moyenne des régions de province. La région compte davantage de titulaires d'un diplôme professionnel (BEP, baccalauréat technologique ou professionnel, diplôme de premier cycle universitaire) et nettement moins de non diplômés que les autres régions françaises. Ce meilleur niveau de formation se vérifie dans la plupart des métiers, à tous les niveaux de qualification des emplois et dans toutes les générations. Les actifs de moins de 30 ans sont par exemple plus souvent titulaires d'un diplôme d'enseignement général, technique ou professionnel de niveau baccalauréat ou de premier cycle de l'enseignement supérieur, qu'ailleurs.



### Un bon potentiel d'étudiants

En 1999, 101 000 jeunes qui résidaient en Bretagne en 1990 poursuivent des études dans la région ou ailleurs en France. Ils représentent le potentiel d'étudiants bretons en 1999, chiffre très proche du nombre de jeunes scolarisés dans l'enseignement supérieur à cette date (100 700).

L'équilibre entre potentiel d'étudiants et effectifs réels est donc à peu près respecté. La Bretagne se classe ainsi au 10<sup>e</sup> rang des régions françaises pour l'attractivité étudiante<sup>1</sup>. Cinq régions exercent, relativement à leur taille, une forte attractivité sur les étudiants : Midi-Pyrénées, Ile-de-France, Alsace, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. L'écart d'attractivité entre les régions est assez faible, la Basse-Normandie qui fait partie des trois régions les moins attractives scolarise un effectif d'étudiants qui représente 80 % de son potentiel.



1- L'indice d'attractivité étudiante d'une région est le rapport entre le nombre d'étudiants qui y résident en 1999 et le potentiel d'étudiants de cette région. Ce potentiel est le nombre de jeunes qui étudient dans la zone ou ailleurs en 1999 mais qui résidaient déjà dans cette zone en 1990. Une valeur du taux supérieure à 1 indique que la zone a attiré des étudiants, une valeur inférieure à 1 signifie que les étudiants partent faire leurs études ailleurs. En l'absence de mobilité géographique des étudiants toutes les zones auraient un taux égal à 1. La zone d'emploi de Rennes compte ainsi deux fois plus d'étudiants qu'elle n'en aurait en l'absence de mobilité géographique.

## Une intensité de R&D proche de la moyenne France hors Ile-de-France

En 2003, 1,1 milliard d'euros<sup>1</sup> ont été consacrés à la Recherche et Développement (R&D) en Bretagne, soit 3 % de la dépense nationale. Dans la région, comme France entière, les entreprises financent 62 % des investissements R&D et les administrations l'autre partie.

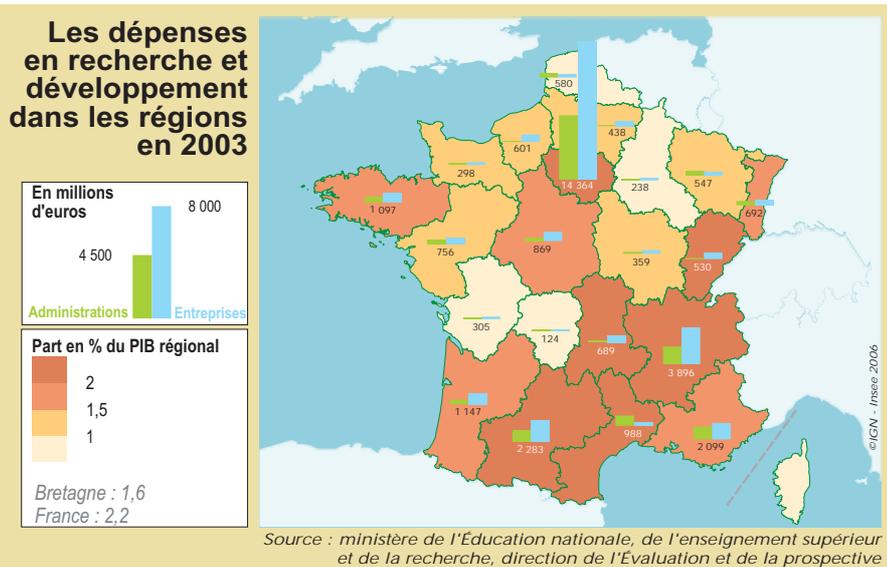
Les dépenses de R&D représentent 1,6 % du Produit Intérieur Brut régional (PIB), l'intensité de R&D est donc proche de la moyenne des régions métropolitaines hors Ile-de-France (1,7 % du PIB). Elle est toutefois moins importante que dans les régions industrielles du Sud et de l'Est de la France et loin de l'objectif européen fixé à 3 % pour 2010.

Le nombre de personnes travaillant pour la recherche publique ou privée est difficile à estimer, les travaux de recherche étant souvent associés à d'autres activités (enseignement, direction...). En excluant les emplois dans l'informatique, les activités hospitalières et les architectes, on compte 10 500 emplois de chercheurs ou assimilés dans la région. Parmi eux, 4 650 travaillent dans le secteur privé.

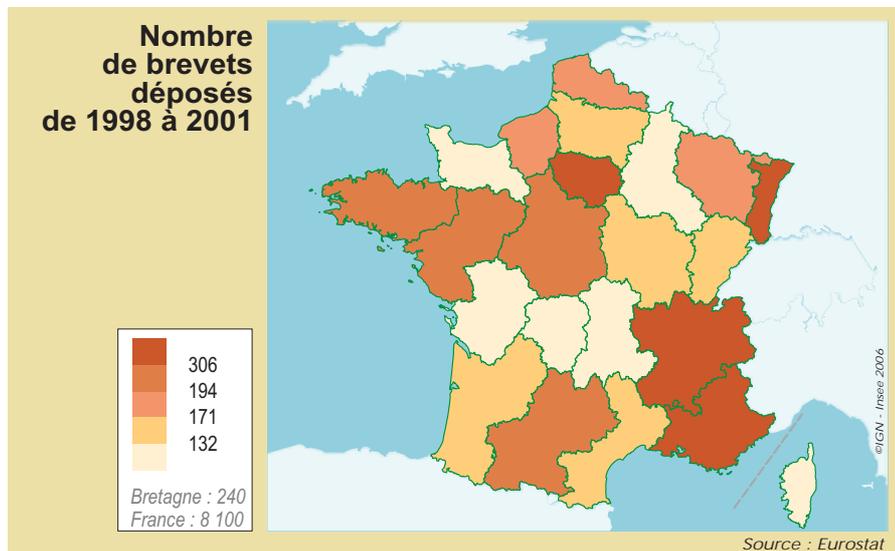
En restreignant le champ aux seuls chercheurs et ingénieurs effectuant des travaux de recherche, la sphère publique rassemble 1 800 personnes (hors enseignants). Dans les entreprises privées, les effectifs de chercheurs représentent en moyenne 3 200 emplois (en équivalent temps plein) sur les années 1998 à 2002. La région figure ainsi au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises pour les effectifs de R&D du secteur privé.

Avec 240 demandes de brevets déposées auprès de l'Observatoire européen des brevets entre 1998 et 2001, la Bretagne arrive au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises (au niveau de Midi-Pyrénées). Ces chiffres sont cependant bien moins élevés que ceux de

1- Montant des travaux exécutés sur le territoire quelle que soit l'origine des fonds ; la dépense comprend ici les dépenses courantes (masse salariale des personnels R&D et dépenses de fonctionnement) ainsi que les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires aux travaux de R&D et opérations immobilières);



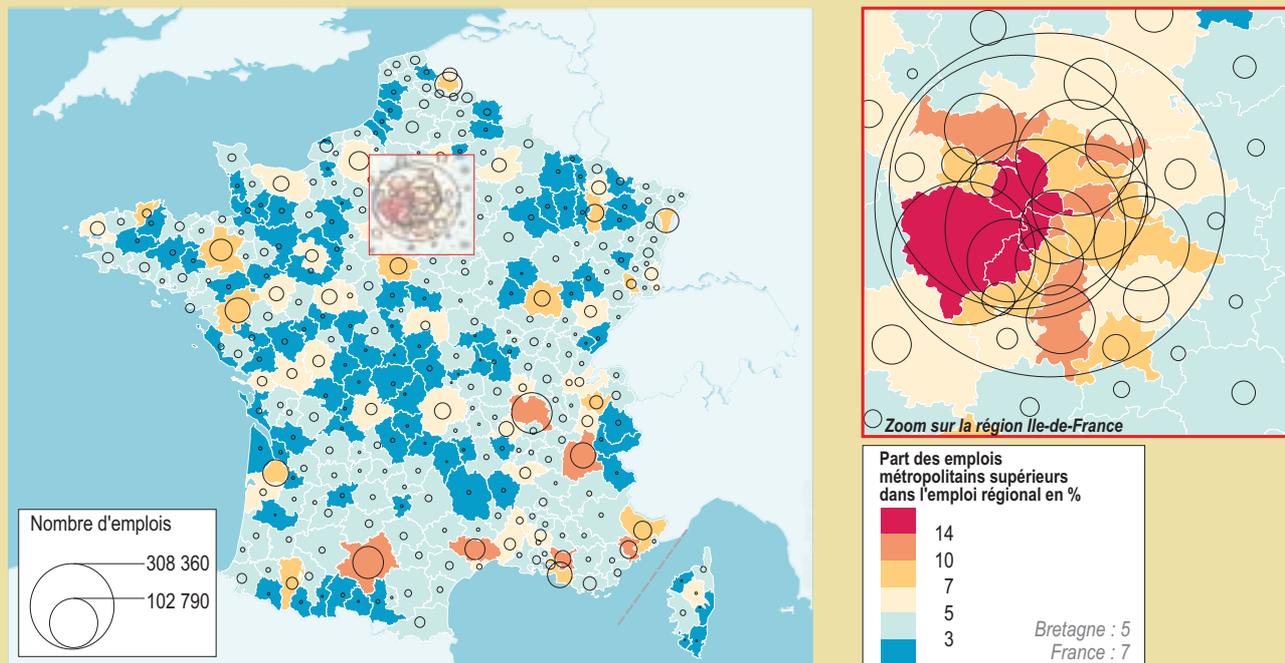
Lecture : en Bretagne, la dépense de recherche et développement (R&D) s'établit à 1 097 millions d'euros en 2003, soit 1,6 % du PIB de la région. La part de R&D financée par les entreprises y est supérieure à celle financée par les administrations.



En revanche, au niveau zone d'emploi les écarts sont très importants et dépendent de l'offre d'établissements implantés dans la zone. Les effectifs d'étudiants en études dans les zones d'Auray, Carhaix et Morlaix représentent moins de 20 % de leur potentiel d'étudiants. Une très large majorité des étudiants quittent leur zone d'emploi pour poursuivre leurs études. A l'inverse, celle de

Rennes compte deux fois plus d'étudiants qu'elle n'en aurait en l'absence de mobilité géographique et celle de Brest plus de 20 % de plus. Le potentiel d'étudiants de la zone d'emploi de Vannes diminue de 10 % par le jeu des mobilités, mais elle figure au 45<sup>e</sup> rang des 348 zones françaises, soit un classement assez élevé compte tenu de sa taille.

## Les emplois métropolitains supérieurs\* dans les zones d'emploi en 1999



Source : Insee, recensement de la population 1999

\* Il s'agit de postes de cadre, ingénieur ou chef d'entreprise, au contenu décisionnel élevé, davantage présents dans les villes. Les fonctions métropolitaines supérieures jouent un grand rôle dans le développement des principales métropoles de niveau régional et national.

l'Ile-de-France et de Rhône-Alpes (respectivement 3 000 et 1 280 demandes de brevets) et légèrement inférieurs à ceux des régions très industrielles comme la Picardie, le Centre et l'Alsace.

### Les fonctions métropolitaines supérieures en croissance dans les grandes villes

En 1999, les fonctions métropolitaines supérieures<sup>1</sup>, regroupent 57 000 emplois en Bretagne, 5 % des emplois régionaux. Ces fonctions représentent près de 15 % des emplois en Ile-de-France, et 5,4 % sur l'ensemble des régions de province. La région se situe ainsi au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises pour la part d'emplois métropolitains supérieurs. Elle dégage une forte spécialisation dans les télécommunications et l'information. La banque-assurance et la recherche-enseignement sont mieux représentées qu'en moyenne dans les régions de province. En revanche la région est moins bien placée concernant les fonctions supérieures du transport, du commerce et de l'art. En outre,

ces fonctions se développent moins vite en Bretagne qu'ailleurs.

Entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois métropolitains supérieurs a fortement augmenté en Bretagne (+ 27 % contre + 18 % en province) permettant à la région de combler une bonne partie de son retard. Cette progression est liée à l'essor de l'enseignement supérieur, des services aux entreprises et des télécommunications. Les fonctions industrielles ont moins contribué à la croissance, mais leur développement a été plus rapide en Bretagne. La création d'emplois supérieurs concerne surtout les métiers de l'informatique industrielle ou des services, l'enseignement, le conseil et la formation, les ingénieurs et cadres d'études des entreprises, ainsi que les cadres de la fonction publique (pour les activités comptabilisées dans les fonctions métropolitaines supérieures).

La zone d'emploi de Rennes concentre plus du tiers des emplois métropolitains supérieurs de la région, et celle de Brest 14 %. En raison de sa spécialisation dans les télécom-

munications, la zone de Lannion figure au premier rang pour la densité d'emplois métropolitains supérieurs. En 1999, elle regroupait 3 000 de ces emplois, soit un poste sur dix, le meilleur taux des zones d'emploi bretonnes. Brest et Rennes dégagent des taux supérieurs à la moyenne de province et conformes à ceux des villes de leurs tailles. Les autres zones d'emploi ont des taux inférieurs à la moyenne de province. Les villes moyennes, avec 3 000-4 000 emplois métropolitains supérieurs, se placent à des niveaux honorables par rapport aux zones d'emploi de leur taille. En revanche, les zones à forte orientation industrielle et celles du centre-Bretagne sont, au regard de la taille, relativement dépourvues d'emplois supérieurs.

1- Il s'agit de postes de cadre, ingénieur ou chef d'entreprise, au contenu décisionnel élevé, davantage présents dans les villes. Les fonctions métropolitaines supérieures jouent un grand rôle dans le développement des principales métropoles de niveau régional et national.

## Des performances économiques parfois inférieures à la moyenne

### La richesse produite par emploi demeure faible

En 2003, le Produit Intérieur Brut (PIB)<sup>1</sup> breton s'élève à 66,8 milliards d'euros, soit 4,2 % du PIB national, et place la Bretagne au 7<sup>e</sup> rang des régions françaises. L'Île-de-France crée 30 % du PIB français, les autres régions moins de 10 % chacune. La répartition entre l'Île-de-France et les régions de province est assez stable dans le temps. Cependant, depuis 1990, la contribution des régions du Sud et de la façade atlantique progresse (+ 0,3 point pour la Bretagne) tandis que celle d'une large moitié nord-est du pays diminue.

Avec une valeur ajoutée brute par emploi<sup>2</sup> inférieure de 4,5 % à la moyenne de la province, la Bretagne se situe au 18<sup>e</sup> rang des régions françaises. Ceci s'explique essentiellement par la composition du tissu économique régional puis par la présence relativement importante d'emplois à temps partiel. A contrario, dans la région, la présence de groupes ou de sièges sociaux pour certaines activités joue favorablement sur leur valeur ajoutée. Elles réalisent alors de meilleures performances que la moyenne des régions de province.

### Un positionnement fort sur des activités peu créatrices de valeur ajoutée

Les industries agroalimentaires, le transport routier, le commerce de détail, et l'hôtellerie-restauration, fortement représentés en Bretagne, créent moins de valeur ajoutée par emploi que d'autres secteurs.

La valeur ajoutée par emploi dans l'industrie bretonne des viandes correspond à la moyenne du secteur en province alors que l'ensemble formé par les industries du poisson, de la boulangerie-pâtisserie et des fruits et légumes crée moins de valeur ajoutée qu'ailleurs. Toutefois les activités présentes sur le territoire breton ne sont pas les mêmes qu'ailleurs et l'industrie sucrière, la confiserie, la chocolaterie et la fabrication d'huile relativement rémunératrices n'en font pas partie. Par ailleurs, la construction et l'hôtellerie-restauration dégagent plus de richesse que la moyenne des autres régions de province sur ces secteurs, on observe le contraire concernant le transport routier de voyageurs et de marchandises.

La Bretagne est peu présente sur les créneaux fortement créateurs de valeur ajoutée par emploi. Ainsi, l'industrie pharmaceutique,

nucléaire ou chimique, la construction aéronautique et spatiale, la production d'électricité ou le raffinage du pétrole ne sont pas implantés sur le territoire breton ou y sont peu représentés. Cette caractéristique du paysage économique régional contribue au déficit de richesse économique qui se répercute sur les salaires versés. En effet, la part de la valeur ajoutée que les entreprises bretonnes consacrent à la rémunération des salariés est semblable à ce que l'on constate en moyenne en province mais c'est son montant qui est moindre.

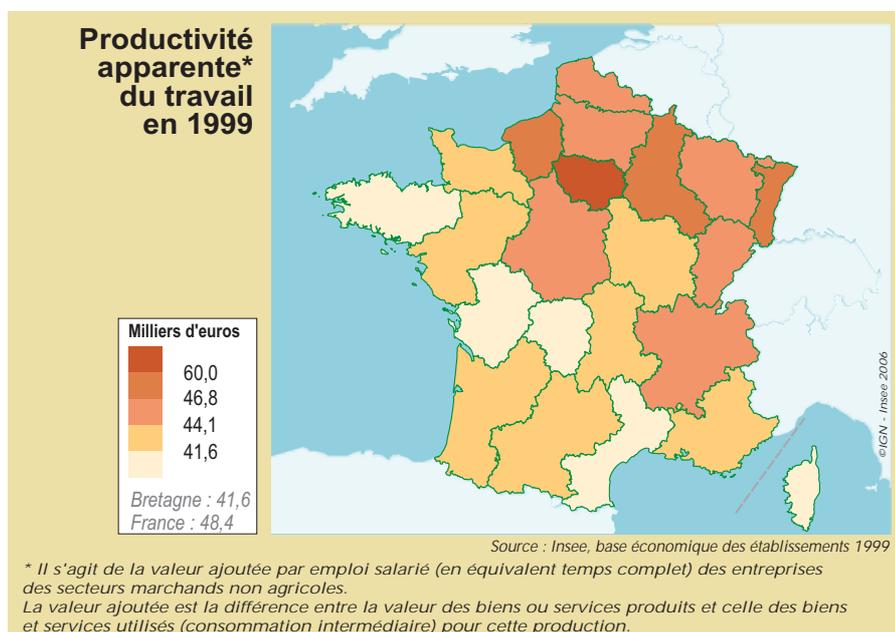
### Des résultats relativement bons sur quelques créneaux

Dans la région, les services opérationnels pour les entreprises, la fabrication d'appareils électroniques (hors matériel chirurgical), de moteurs et génératrices, l'édition-imprimerie réalisent de meilleures performances en termes de productivité par emploi que la moyenne des régions de province. Sur ces créneaux, la présence de sièges sociaux en Bretagne a un impact puisque ces centres de décisions concentrent une part importante de la valeur ajoutée des entreprises.

En revanche, les activités bretonnes de conseil et assistance aux entreprises (services informatiques, activités comptables, juridiques, conseil) créent une richesse par emploi inférieure à celle dégagée en moyenne dans les autres régions. Par leurs moindres performances, le commerce de gros et le commerce intermédiaire pèsent également sur la productivité régionale. Les activités de travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, les industries laitières, du verre, des matériaux de construction ou des boissons sont également moins productives en Bretagne qu'ailleurs. Là encore

1- Le Produit Intérieur Brut (PIB) est ce que produit l'économie d'un pays ou d'une région. Il peut se définir comme la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée des impôts grevant les produits (TVA, droits de douane, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits.

2- La valeur ajoutée brute est la différence entre la valeur des biens ou services produits et celle des biens et services utilisés (consommations intermédiaires) pour cette production.



la différence tient à la nature des produits fabriqués dans la région : conditionnement de l'eau ou fabrication d'emmental par exemple contre champagne ou fromages élaborés.

## Des investissements moins importants

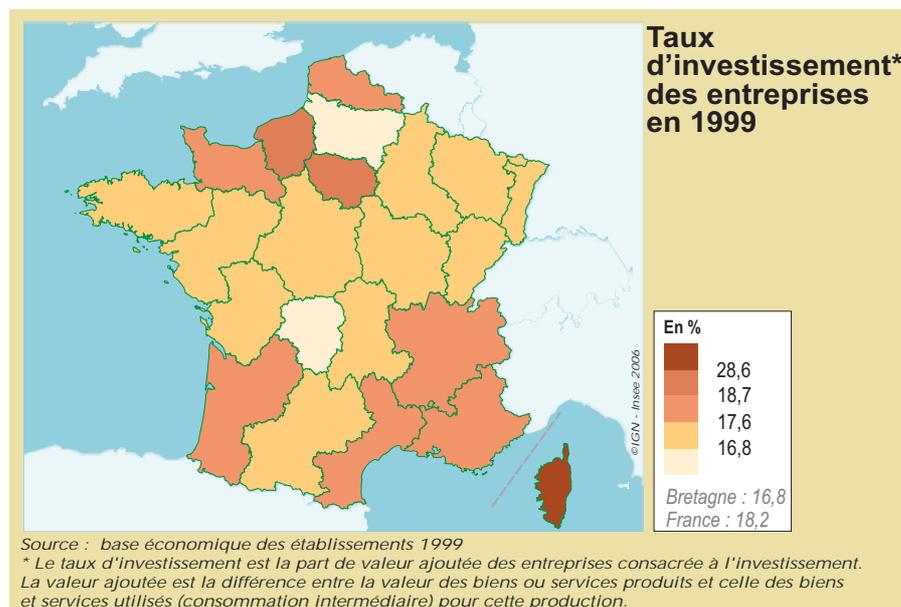
En 1999, en Bretagne, les investissements représentent 16,8 % de la valeur ajoutée dans les entreprises<sup>1</sup>, soit un point de moins que la moyenne de province. Le poids très faible d'activités hautement capitalistiques comme l'énergie, l'aéronautique ou la pharmacie dans le tissu économique pèse sur le taux d'investissement régional.

Le niveau de l'investissement atteint 19,4 % de la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire et dépasse 20% dans plusieurs secteurs à forte intensité capitaliste (chimie-caoutchouc-plastique, automobile, produits minéraux, composants électriques, hôtellerie-restauration) et dans les services opérationnels. Il est par ailleurs relativement faible dans les activités commerciales, les services de conseil et assistance, la construction et certaines activités industrielles de fabrication de biens d'équipement ou de consommation.

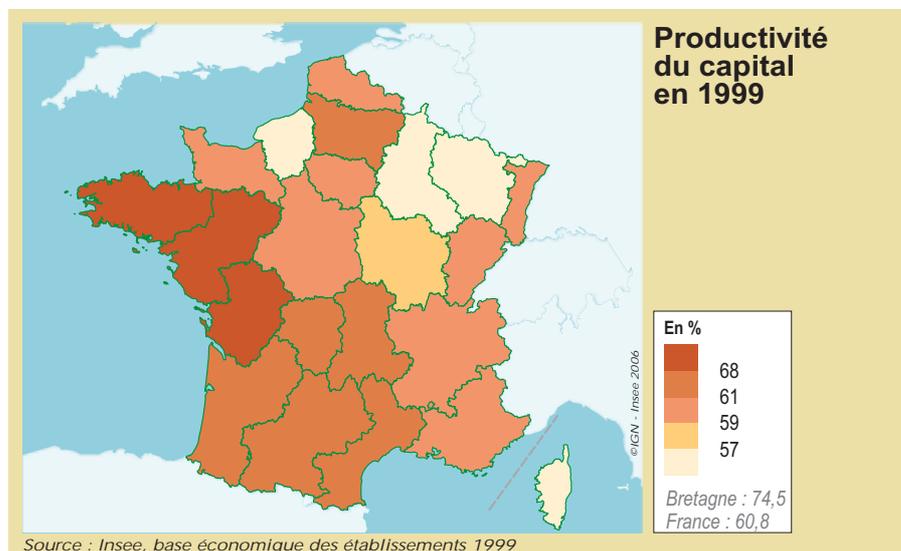
Le lien entre le taux d'investissement et le degré d'attractivité, observé sur l'ensemble des zones d'emploi françaises, est plus ténu en Bretagne. En 1999, les entreprises des zones de Vannes, Rennes, Saint-Malo, Guingamp et Morlaix tirent l'indicateur d'investissement régional vers le haut. Les deux dernières s'avèrent pourtant peu attractives. A l'inverse, les zones d'emploi de Brest, Lorient et Vitré ont moins investi que la moyenne mais se révèlent assez attractives.

## Une productivité du capital élevée en Bretagne

Dans la région, la productivité apparente du travail<sup>2</sup> est faible tandis que celle du capital<sup>3</sup> est la plus élevée de toutes les régions françaises. En effet, les investissements réalisés et le capital rapportés au nombre d'emplois étant relativement faibles, la richesse dégagée par les entreprises bretonnes est élevée par rapport aux capitaux immobilisés. Ce haut niveau de productivité du capital, qui concerne également les régions Pays de la



Lecture : la productivité du capital est le rapport entre la valeur ajoutée produite par les entreprises des secteurs marchands non agricoles et les immobilisations (ou stock de capital). La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits et celle des biens et services utilisés (consommations intermédiaires) pour cette production. Les immobilisations sont tous les biens acquis par les entreprises et qu'elles utilisent de façon durable.



Loire et Poitou-Charentes peut s'expliquer par le poids des IAA dans le paysage économique. Pour produire et donc créer de la valeur ajoutée, ce secteur nécessite relativement moins de locaux, matériel, outillage industriel, de logiciels ou brevets que l'industrie aéronautique et spatiale par exemple. Toutefois ce haut niveau de productivité du capital reflète un moindre niveau de l'investissement industriel dans les IAA,

qui génère à terme un vieillissement de l'appareil productif.

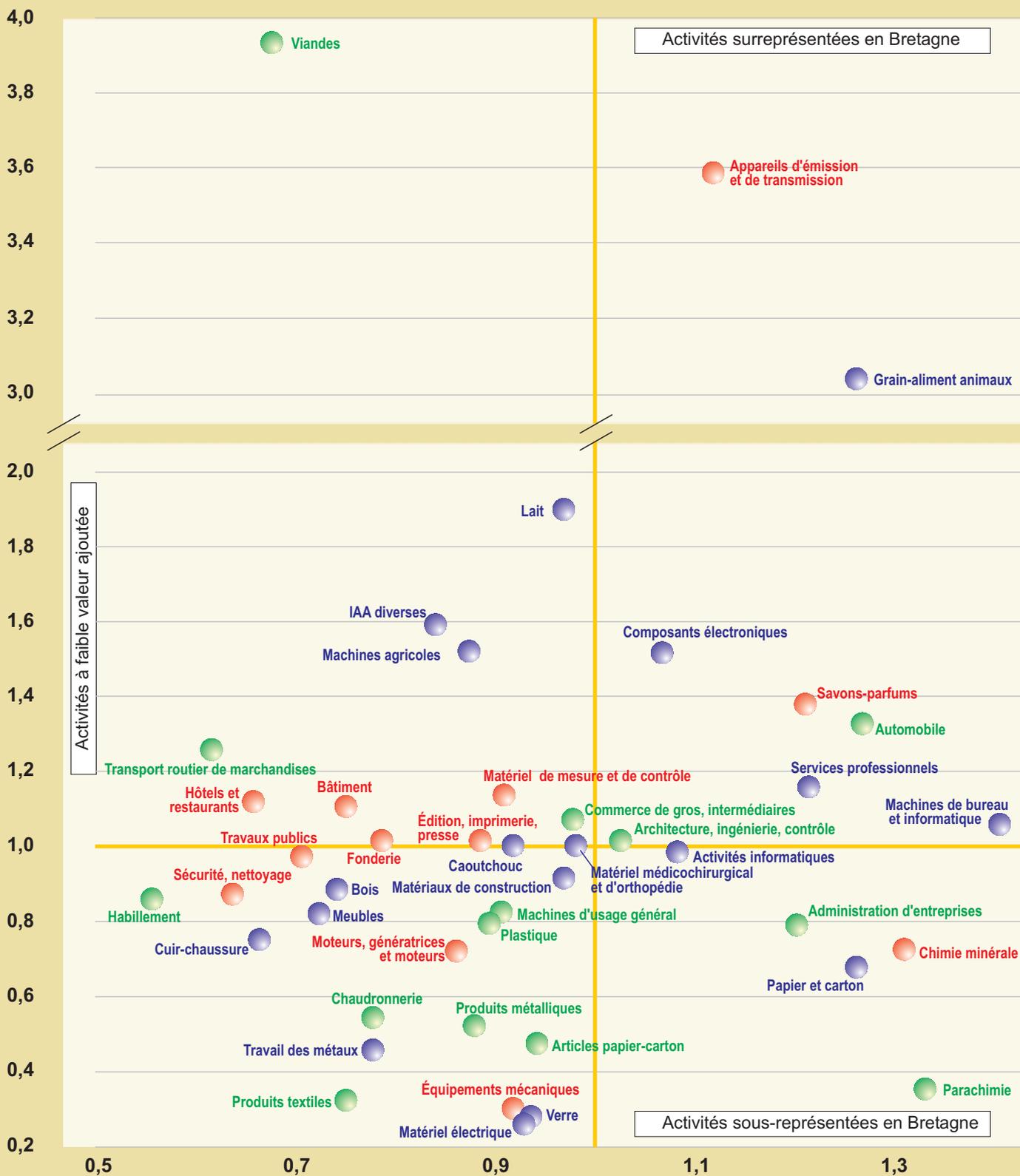
1- Il s'agit des entreprises des secteurs marchands non agricoles (hors activités financières et intérim).

2- La productivité apparente du travail est calculée en rapportant la valeur ajoutée au nombre d'emplois.

3- La productivité du capital est exprimée par le quotient de la valeur ajoutée (voir page précédente) par le stock de capital (ou immobilisations).

# Les déterminants de l'attractivité

La création de valeur ajoutée et le positionnement des activités



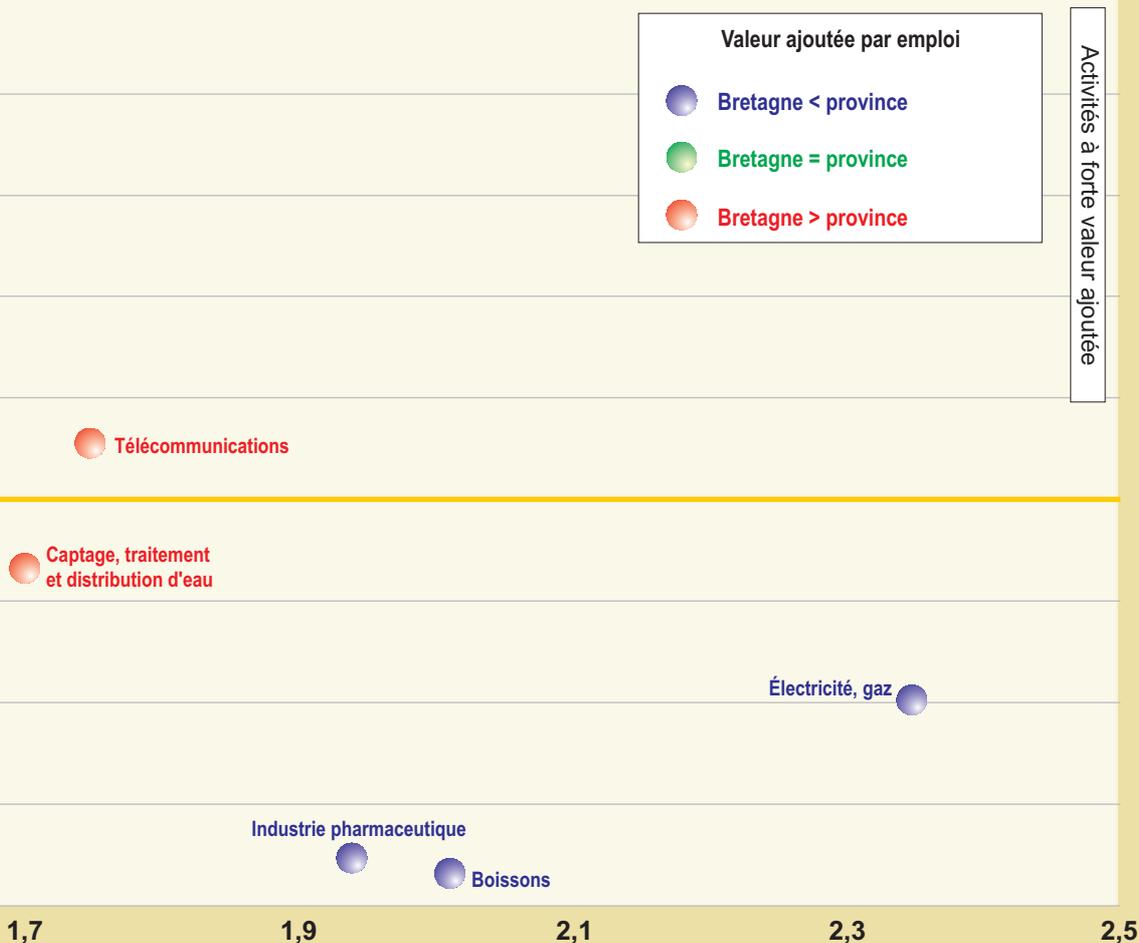
Source : Insee, base économique des établissements 1999

## bretonnes comparativement aux moyennes françaises, hors Ile-de-France

**Lecture :** l'axe horizontal permet de situer les activités selon la valeur ajoutée par emploi salarié en équivalent temps complet, c'est à dire selon la productivité. Elles sont positionnées par rapport à la productivité moyenne de la province toutes activités confondues. L'axe vertical indique le poids des activités dans le tissu productif régional (champ industrie, commerce, services) relativement à leur poids en province. La couleur de la pastille rend compte de la productivité sectorielle bretonne comparativement à la productivité sectorielle en province.

L'industrie pharmaceutique dégage davantage de valeur ajoutée par emploi que la moyenne des secteurs en province. Cette activité a un poids moins important dans le tissu productif breton qu'en province. Les entreprises bretonnes de l'industrie pharmaceutique dégagent moins de valeur ajoutée par salarié qu'en moyenne dans les entreprises de ce secteur en province.

**Note :** la nomenclature utilisée est la nomenclature économique de synthèse en 114 postes. Pour rendre lisible le graphique, un certain nombre de secteurs n'ont pas été représentés. Les activités industrielles, de services aux entreprises et du commerce de gros ont été privilégiées tout comme quelques secteurs spécifiques ou importants pour la Bretagne (hôtellerie-restauration et BTP). Certaines activités ne figurent pas car les données n'étaient pas significatives (ex : banque-assurances ou activités immobilières).



# L'attrait spécifique

**C**ertains déterminants de l'attractivité sont mesurables (par exemple : la présence d'infrastructures ou de services aux entreprises) d'autres relèvent d'éléments subjectifs non quantifiables telles que le climat, le caractère littoral, l'image d'une région ou le sentiment d'attachement qu'elle génère (voir page 18).

Les régions méditerranéennes et la façade atlantique exercent leur pouvoir sur les entreprises comme sur les hommes. A ce titre, la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'azur et le Languedoc-Roussillon disposent de ce que l'on nommera un fort « attrait spécifique ».

La Bretagne et les Pays de la Loire dégagent un attrait spécifique mais moins marqué.

Leur aspect littoral et leur structure urbaine caractéristique, qui leur procure un équilibre territorial (de grandes villes relayées par un réseau dense de villes moyennes), justifient en partie l'effet régional.

Le dynamisme de la création d'entreprise ou d'emplois, la densité urbaine, et la proximité des frontières dans certains cas, peuvent expliquer l'existence d'un attrait spécifique pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Alsace.

Par ailleurs, on ne détecte pas pour l'Aquitaine, pourtant littorale et la région Midi-Pyrénées d'attrait spécifique régional. L'attractivité de leurs zones d'emploi est moins homogène. La zone d'emploi de Bordeaux et celles du littoral aquitain sont attractives tandis que l'intérieur des terres ne l'est pas. Tou-

louse est très attractive mais, en Midi-Pyrénées, beaucoup de zones rurales ou abritant de petites industries le sont moins, à l'instar de Fougères ou Carhaix en Bretagne.

Pour la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, l'Auvergne ou le Limousin, certains éléments caractéristiques non quantifiables, comme la structure urbaine, impliquent un déficit général d'attractivité. C'est notamment le cas pour la région limousine dont les zones d'emploi les plus attractives figurent au-delà du 200<sup>e</sup> rang des 348 zones françaises.

# Les effets liés

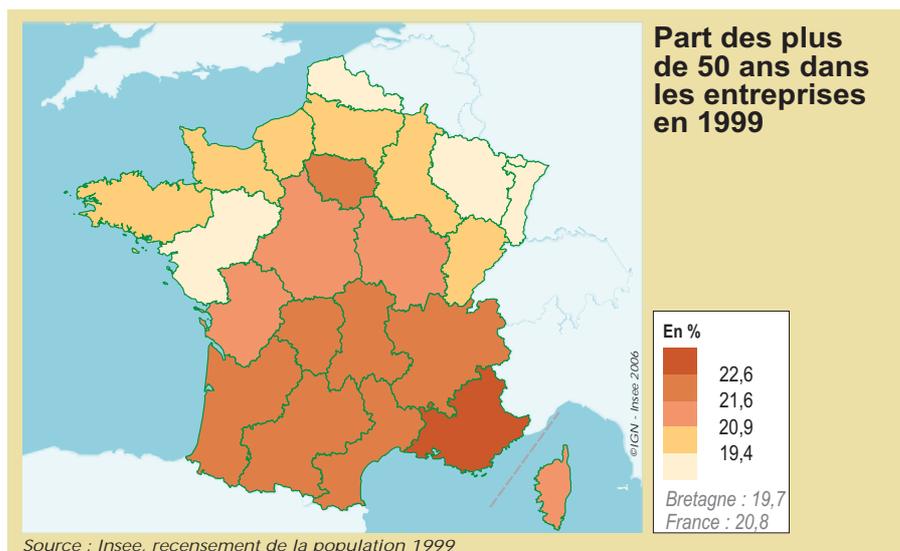
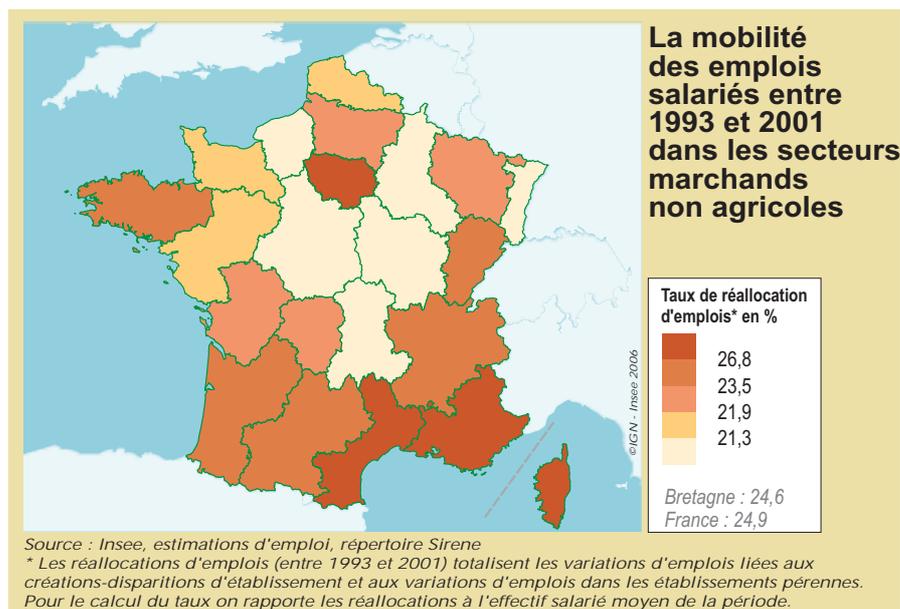
## Une forte mobilité des salariés

Les régions les plus attractives sont aussi celles qui enregistrent la plus forte mobilité<sup>1</sup> des salariés.

La création d'emplois dans les établissements récemment créés y contribue. Mais la présence d'une économie touristique importante, qui engendre un certain nombre d'emplois saisonniers (ou de contrats de courte durée), et les fermetures d'établissements (ou les réductions d'effectifs), qui remettent des actifs sur le marché du travail, ont également un impact.

En Bretagne, les réallocations d'emplois salarié s'expliquent par la dynamique de création d'emplois, qui favorise le développement des emplois temporaires, et par les emplois saisonniers générés par le tourisme et l'agroalimentaire. Par ailleurs, sur la période 1993-2001, la région est plutôt moins touchée que les autres par les pertes d'emploi consécutives aux fermetures d'établissements. Et l'emploi dans les établissements pérennes se développe : il représente 11,7 % de l'emploi salarié moyen en Bretagne<sup>2</sup> (contre 10,2 % en province). En revanche, les pertes de postes suite aux réductions d'effectifs dans les entreprises pérennes sont plus importantes dans la région : elles concernent en moyenne 8 % de l'emploi salarié régional (contre 7,1 % en province).

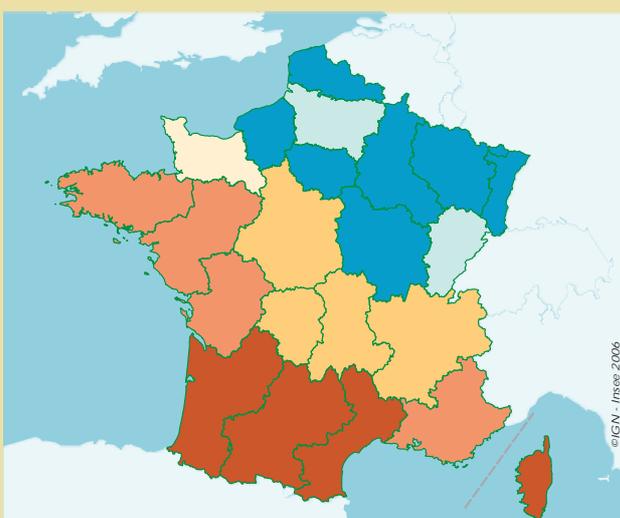
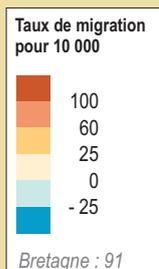
Entre 1993 et 2001, la zone d'emploi de Quimper est la plus touchée par les pertes d'emplois dans les établissements pérennes. Celles liées aux fermetures d'unités représentent 3,5 % de l'emploi moyen sur la période et celles relatives aux réductions d'effectifs concernent 10,5 % de l'emploi moyen local. Mais comme au niveau régional, ces suppressions de postes sont contrebalancées par la progression des créations dans les établissements existants qui correspondent à 11,7 % de l'emploi moyen.



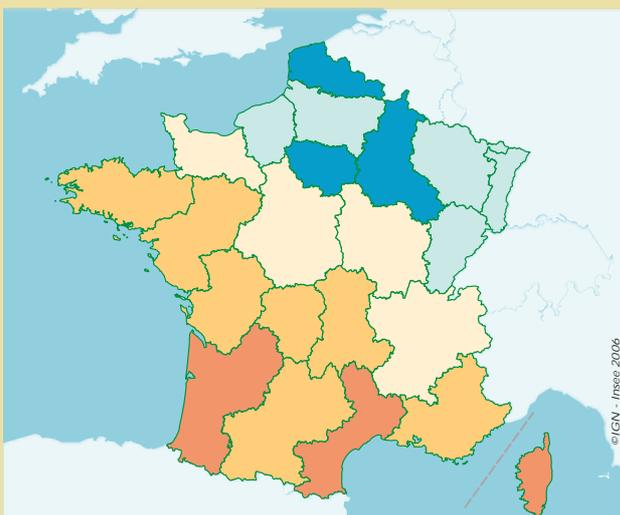
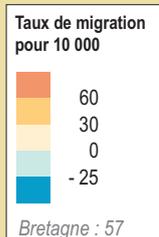
1- Il s'agit ici de la mobilité apparente des salariés évaluée par le taux de réallocation. Les réallocations d'emplois (entre 1993 et 2001) totalisent les variations d'emplois liées aux créations-disparitions d'établissement et aux variations d'emplois dans les établissements pérennes. Pour le calcul du taux on rapporte les réallocations à l'effectif salarié moyen de la période.  
2- Il s'agit de l'emploi dans les services marchands non agricoles.

## Migrations entre 1999 et 2004 pour les tranches d'âge les plus actives\*

30-39 ans



40-59 ans



Source : Insee, enquête de recensement 2004

\* Les tranches d'âge 30-39 et 40-59 ans ont les plus fortes proportions d'actifs. Il s'agit des actifs occupés et des chômeurs. Le taux annuel de migration nette est le rapport entre le solde migratoire d'une région (arrivées - départs) et la population de la région au milieu de la période considérée. Seuls sont pris en compte les mouvements internes à la métropole, le recensement ne permettant pas de comptabiliser les départs vers l'étranger.

## Population d'âge actif : des arrivées dans les régions du Sud et de la façade atlantique

L'attractivité économique des territoires sur les entreprises et la dynamique de l'emploi consécutive exercent une influence sur la mobilité résidentielle des personnes d'âge actif. Les régions du Nord et de l'Est de la France perdent des actifs au profit des régions du Sud et de la façade atlantique. Toutes les générations sont concernées mais le mouvement est plus marqué chez les 30-39 ans.

L'Île-de-France, très dynamique pour la création d'entreprises, attractive pour les étudiants et les jeunes actifs, est déficitaire pour les migrations d'actifs de plus de 30 ans. Le Nord, qui dispose d'une importante ressource en main-d'œuvre jeune et attractant de par sa forte densité urbaine, perd également des actifs. Ces mouvements migratoires à l'œuvre pendant la décennie 90 se sont sensiblement renforcés entre 1999 et 2004.

L'attractivité des régions est relativement statique dans le temps. Les zones méridionales sont traditionnellement plus attractives que celles du Nord. Les régions du Sud sont aussi celles qui comptent la plus forte proportion d'actifs âgés parmi leurs salariés.

En Bretagne, le croissant fertile, qui part d'Auray, passe par Vannes puis Rennes et rejoint Saint-Malo, bénéficie d'une attractivité plus forte que la moitié occidentale et la partie nord de la région.

## Attractivité économique et population

### La croissance de la population renforce l'attractivité des territoires

La croissance de la population d'une région est généralement un facteur de dynamisme économique puisqu'elle entraîne une augmentation de la taille du marché et de la ressource en main-d'œuvre. Les entreprises souhaitant se saisir de ces potentiels s'installent alors sur le territoire. Ainsi, se met en place un cercle vertueux liant la croissance de l'emploi, celle de la population et des entreprises, puis le développement économique. Cette progression peut trouver son origine dans des facteurs endogènes tels que l'augmentation naturelle de la population (notamment dans les zones urbaines), ou exogènes comme les arrivées de population dans les zones attractives. La création d'emplois attire les actifs, le cadre de vie et les services guident les migrations de retraités et l'offre de formation celles des étudiants. Tous ces facteurs contribuent ainsi à renforcer l'attractivité économique des territoires.

### La Bretagne demeure attractive pour la population

Dans une France découpée en trois parties, le Nord qui continue de perdre de la population, le Sud qui en gagne et une zone intermédiaire en quasi-équilibre, la Bretagne est atypique. C'est la seule région de la moitié nord du pays à dégager un solde migratoire interrégional positif. Entre début 1999 et fin 2004, elle gagne en moyenne 17 000 habitants chaque année au jeu des migrations, soit un taux de croissance de 0,6 % par an équivalent à celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Île-de-France fournit l'apport principal. Le solde est également positif avec les Pays de la Loire, et les régions de la moitié nord du pays. Il s'avère généralement déficitaire avec les régions du Sud. En Bretagne, les migrations se caractérisent par un déficit de jeunes actifs et un excédent migratoire pour la population des autres tranches d'âge.

### Population active : l'attrait inégal des zones d'emploi

Les migrations résidentielles liées à l'activité professionnelle pèsent lourd dans les mouvements de population puisque les actifs qui quittent un territoire, ou s'y installent, sont souvent accompagnés de leurs proches. Ainsi les actifs et leur famille représentent les trois quarts des 546 000 personnes arrivées<sup>1</sup> dans les zones d'emploi bretonnes entre 1990 et 1999. Pour le quart restant, il s'agit d'étudiants dans les zones de Rennes et Brest et de retraités dans les zones littorales.

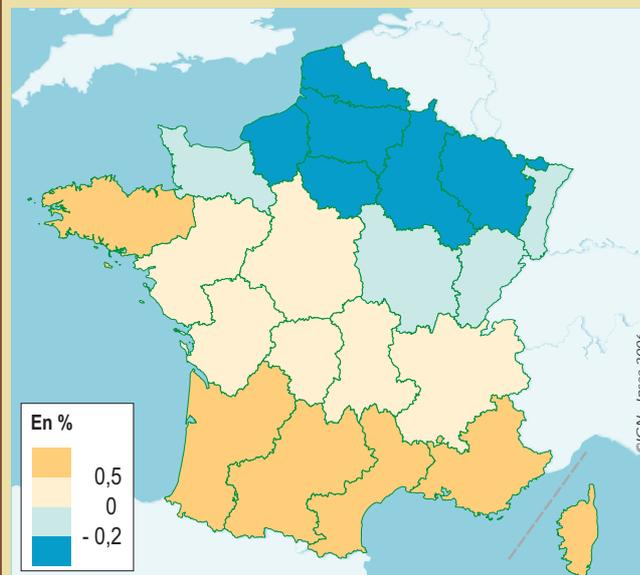
Les résultats des enquêtes de recensement de 2004 et 2005 ne permettent pas d'établir les bilans migratoires des zones d'emploi sur les dernières années. Toutefois on connaît les tendances lourdes de leur évolution démographique grâce aux données du recensement de 1999. Ainsi, il s'avère que les migrations intra régionales d'actifs sont liées aux déséquilibres entre la croissance de l'emploi et celle de la ressource en main-d'œuvre de certains territoires.

En Bretagne, six zones ont enregistré un solde migratoire d'actifs déficitaire sur la décennie 90 : Fougères, Pontivy-Loudéac, Lorient, Ploërmel, Dinan et Brest. Le tissu économique local n'a pas créé suffisamment d'emplois pour absorber les arrivées de jeunes actifs sur le marché du travail. Cela aurait pu se traduire par

une forte croissance du nombre de chômeurs mais un certain nombre d'actifs ont préféré migrer pour prendre un emploi ailleurs.

A l'inverse, les zones d'emploi de Rennes, Vannes, Vitré, Auray, Saint-Malo, Quimper et Lannion ont dégagé un solde migratoire d'actifs largement positif. La croissance de l'emploi explique en partie cette attractivité. Pour certaines, le cadre de vie renforce l'attrait et les arrivées d'actifs sont parfois supérieures aux créations d'emplois. A Rennes, par exemple, ceci se traduit par une croissance du nombre de chômeurs. A Vannes et Auray, l'attrait résidentiel entraîne une dégradation du solde des navettes domicile-travail : de plus en plus d'actifs choisissent d'y habiter tout en travaillant ailleurs.

### Taux annuel de migration nette interrégionale\* entre 1999 et 2004

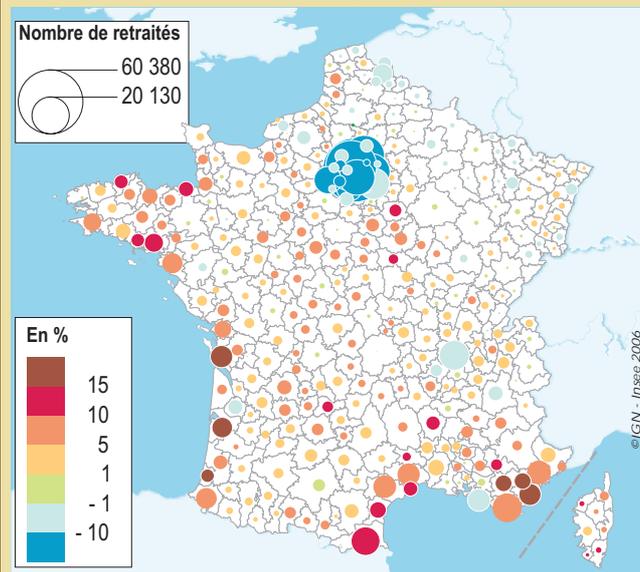


Les difficultés économiques ou démographiques ont toutefois pesé sur quelques zones d'emploi de la région. Dans celle de Carhaix l'emploi a diminué entre 1990 et 1999 sans que l'on observe pour autant un déficit migratoire. Le processus de vieillissement de la zone, enclenché depuis plusieurs décennies, se traduit par une diminution de la population active plus importante que celle du nombre des emplois. Les générations de jeunes qui sont arrivées sur le marché du travail pendant la décennie 90 sont moins nombreuses que celles qui ont pris leur retraite. Le chômage a diminué et le bilan migratoire d'actifs est resté équilibré.

Sur la même période, à Dinan le déséquilibre est plus marqué qu'ailleurs. L'emploi stagne, la ressource en main-d'œuvre augmente, les

1- Il s'agit des arrivées intra et extra régionales de population.

## Solde migratoire de retraités sur la période 1990-1999 et attractivité des zones d'emploi



Source : Insee, recensement de la population 1999

Lecture : entre 1990 et 1999 la zone d'emploi de Paris a perdu 60 400 retraités au jeu des migrations. Celle de Vannes en a gagné 5 340, soit 14,5 % de plus qu'elle en aurait eu en l'absence de mobilité géographique.

autres indicateurs se dégradent, le nombre de chômeurs progresse fortement. Les actifs ont été plus nombreux que pendant la décennie précédente à aller travailler à l'extérieur ou à quitter la zone pour des territoires dont le marché du travail est plus dynamique.

Fougères, Pontivy-Loudéac et Ploërmel ont également perdu des actifs entre 1990 et 1999. Dans ces zones d'emploi, les postes créés n'étaient pas en adéquation avec le profil des personnes les plus qualifiées. Par conséquent, elles ont migré vers de plus grandes villes.

### Les migrations de retraités : un apport notable pour les zones littorales

La région comptait 722 000 retraités en 1999, 38 000 de plus qu'elle n'en aurait eu en l'absence de mobilité géographique pendant la décennie 90. Avec cet apport migratoire la Bretagne figure au 3<sup>e</sup> rang des régions françaises pour l'attractivité de la population retraitée, après la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon (arrivées de 45 000 retraités sur la période pour chacune). En termes d'intensité migratoire<sup>1</sup>, la Bretagne se situe également au 3<sup>e</sup> rang après le Languedoc-Roussillon et la Corse mais devant le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Les soldes migratoires de retraités entre 1990 et 1999 pour les zones d'emploi bretonnes

Zones d'emploi	Nombre de retraités résidents en 1999	Solde* migratoire
Dinan	25 224	1 774
Guingamp	27 550	1 810
Lannion	28 395	2 849
Saint-Brieuc	55 944	3 462
Brest	81 700	152
Morlaix	34 990	1 699
Quimper	75 649	4 667
Carhaix	23 753	1 211
Fougères	18 043	261
Rennes	105 542	294
Saint-Malo	33 828	3 406
Vitré	13 981	321
Redon	18 156	1 313
Auray	21 661	2 698
Ploërmel	16 511	1 240
Vannes	40 304	5 335
Lorient	66 458	3 150
Pontivy-Loudéac	34 496	2 102
Ensemble Bretagne	722 185	37 744

\* Le solde migratoire est la différence entre les arrivées et les départs de retraités sur la période 1990-1999.

Ces migrations de retraités constituent un apport notable de population pour les zones d'emploi littorales. Celles de Vannes et de Quimper enregistrent à ce titre les excédents migratoires les plus importants. A Lannion et Auray les soldes migratoires positifs sont plus faibles, mais compte tenu de leur taille leur pouvoir attractif est élevé.

Avec un apport migratoire qui représente 15 % de la population théorique<sup>2</sup> de retraités, Vannes et Auray occupent respectivement les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rangs parmi les 348 zones d'emploi françaises (avec 11 % Saint-Malo et Lannion figurent aux 20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rangs).

1- L'intensité migratoire est calculée en rapportant l'excédent migratoire de retraités à la population de retraités hors migrations.

2- Le terme « population théorique » fait référence à l'effectif hypothétique de population en l'absence de mouvements migratoires.

# Une attractivité économique globalement supérieure à la moyenne française

**D**ans cette étude, l'indicateur composite qui mesure l'attractivité économique (voir page 8) permet de situer les 18 zones d'emploi bretonnes parmi les 348 que compte la France<sup>1</sup>. Elles se placent globalement un peu au-dessus de la moyenne des zones françaises. Parmi elles, Rennes, Vannes, Auray et Saint-Malo figurent parmi les 70 zones françaises ayant le plus fort attrait économique (elles occupent respectivement les 29<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> rangs). Une grande partie des autres zones d'emploi de la région se trouvent dans le cœur du tableau. Et seules Fougères et Carhaix font partie du dernier tiers du classe-

ment des zones françaises au regard de l'attractivité économique.

Le caractère urbain d'une zone d'emploi, sa taille, la proximité d'un pôle économique important et d'infrastructures spécifiques sont déterminants pour son attractivité économique telle qu'elle est définie dans cette étude. Par ailleurs, l'indicateur d'attractivité est moins élevé pour les zones à forte spécialisation industrielle. Ceci permet de relativiser le mauvais positionnement de certaines d'entre elles comme celle de Fougères, au profil très industriel ou celle de Carhaix, qui est rurale.

## Attractivité étudiante : une répartition inégale des étudiants

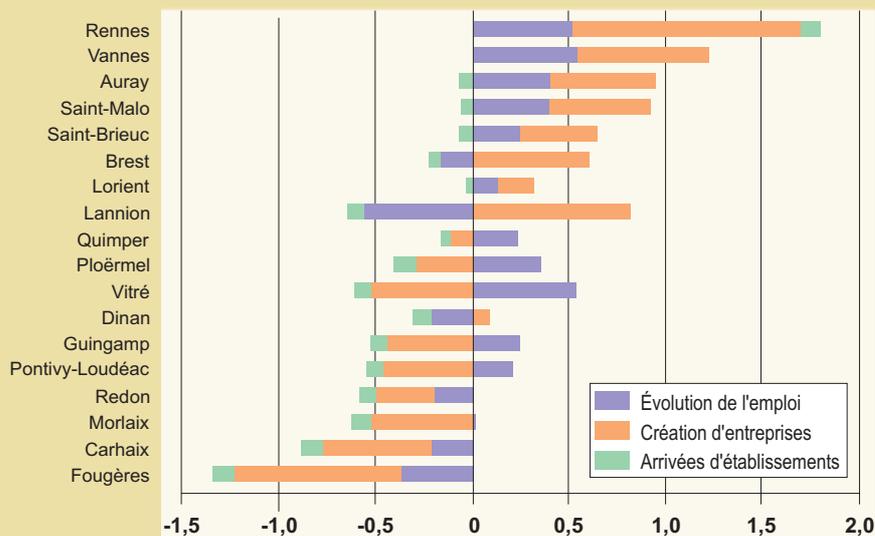
Les deux pôles Rennes et Brest rassemblent une grande majorité d'étudiants, mais les villes moyennes bretonnes sont mieux placées que dans d'autres régions.

La zone d'emploi de Rennes concentre plus de la moitié des étudiants de la région en 1999, celle de Brest un peu plus de 20 %, et celles de Vannes, Lorient et Quimper environ 5 % chacune. Une fois encore, la structure urbaine régionale caractéristique (deux grands pôles urbains et un réseau dense de villes moyennes) place beaucoup de zones

### Contribution des 3 composantes à l'indicateur\* d'attractivité des zones d'emploi

- Les trois composantes contribuent positivement à l'attractivité de la zone de Rennes.
- Dans seize des dix-huit zones bretonnes le nombre d'arrivées d'établissements est insuffisant et pèse défavorablement sur l'attractivité.
- Brest et Lannion bénéficient d'une bonne dynamique de création d'entreprises mais sont pénalisés par la croissance modérée de l'emploi.
- Vitré et Ploërmel ont enregistré une croissance soutenue de l'emploi mais détiennent des taux de création d'entreprises assez faibles.
- Les six zones les moins attractives sont principalement pénalisées par leur faible taux de création d'entreprises.

### La décomposition de l'attractivité des zones d'emploi bretonnes (en points)



Source : Insee, estimations d'emploi, répertoire Sirene

\* L'indicateur composite d'attractivité prend en compte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble des secteurs entre fin 1999 et fin 2003, les transferts d'établissements et les créations d'entreprises dans l'économie productive (industrie, commerce de gros et services aux entreprises) des années 1998 à 2004 incluses.

d'emploi bretonnes en bonne position au regard de l'attractivité étudiante. La moitié d'entre elles figurent parmi les 100 plus attractives au niveau national.

A contrario, le faible nombre d'étudiants réduit l'attrait de certaines zones sur les entreprises, qui mettent ce critère dans leur choix de localisation. Ainsi les neuf zones d'emploi bretonnes les moins bien dotées comptent seulement 5 000 étudiants, 5 % des effectifs régionaux.

## Des zones d'emploi moins urbaines

En termes de population, les zones d'emploi de la région ne figurent ni parmi les plus grandes ni parmi les plus petites. Rennes, la plus peuplée d'entre elles, est au 15<sup>e</sup> rang, tandis que Ploërmel, la plus petite, se place au 265<sup>e</sup> rang. Toutefois, au regard de la proportion de population urbaine, les zones bretonnes sont plus loin dans le classement. La zone de Rennes se trouve au 95<sup>e</sup> rang et celle de Ploërmel au 304<sup>e</sup> rang (avec respectivement 91 % et 17 % de population urbaine en 1999). Carhaix figure en fin de tableau parmi les 20 zones françaises qui ne comptent pas d'espace urbain.

## Toutes concernées par les créations d'emplois

Toutes les zones d'emploi bretonnes enregistrent une progression de l'emploi salarié entre 1998 et 2004 incluse<sup>2</sup> mais avec des rythmes de croissance différents. Celles de Rennes, Vitré, Vannes et Guingamp ont des taux de croissance 2 fois supérieurs à ceux des zones d'emploi de Brest, Fougères ou Lorient. Celles de Carhaix et Lannion réalisent des performances moins importantes que les 3 précédentes.

De 1998 à 2004, les réductions d'effectifs dans la filière construction navale continuent de peser sur l'emploi dans les zones d'emploi de Brest et Lorient. La filière des télécommunications diminue fortement ses effectifs pour les activités de fabrication dans la zone de Lannion.

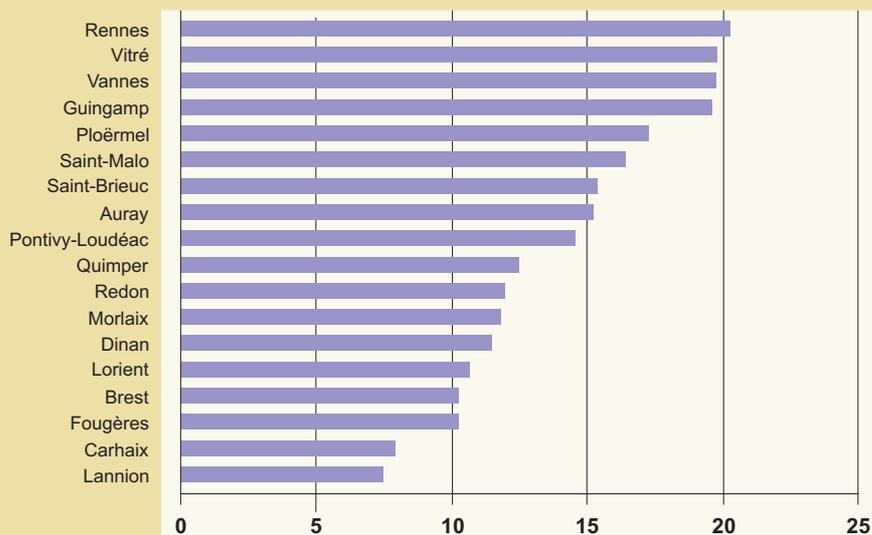
Pendant la même période, Fougères et Carhaix connaissent de nouvelles suppressions de postes dans plusieurs activités industriel-

## L'attractivité économique des zones d'emploi bretonnes



Source : Insee, estimations d'emploi, répertoire Sirene  
 \* L'indicateur composite d'attractivité prend en compte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble des secteurs entre fin 1999 et fin 2003, les transferts d'établissements et les créations d'entreprises dans l'économie productive (industrie, commerce de gros et services aux entreprises) des années 1998 à 2004 incluses.

## La croissance de l'emploi salarié au cours des années 1998 à 2004 (en %)

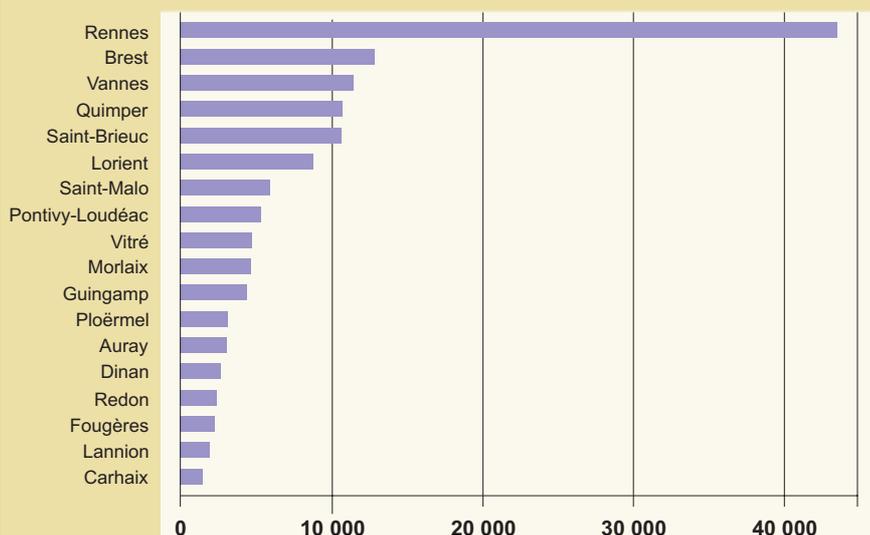


Source : Insee, estimations d'emploi

les tandis que les services aux entreprises, la construction, et le commerce créent des emplois. Cependant cela ne suffit pas pour placer ces zones à la hauteur de la moyenne régionale.

1- Voir encadré page 8.  
 2- Il s'agit des données de l'emploi entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 2004.

## Les créations d'emplois salariés au cours des années 1998 à 2004 (en nombre d'emplois)



Source : Insee, estimations d'emploi

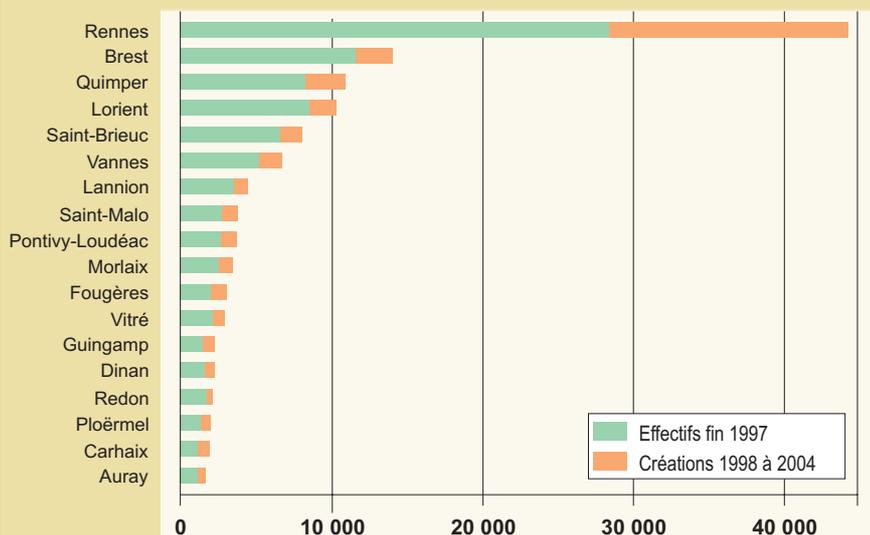
Les déséquilibres territoriaux s'accroissent : la zone d'emploi de Rennes concentre 31 % des créations d'emplois salariés sur l'intervalle alors qu'elle ne représentait que 23 % des postes salariés régionaux à la fin 1997. Dans le même temps, les zones de Brest, Lorient, Quimper et Lannion voient leur poids dans l'emploi salarié régional se réduire significativement. La zone d'emploi de Brest regroupe 12,8 % des effectifs salariés bretons à la fin 2004 contre 13,3 % fin 1997.

## Zone d'emploi de Rennes : la moitié des créations d'emplois des services aux entreprises

Les variations d'emploi industriel n'expliquent pas tout. Les services aux entreprises sont au centre des créations d'emplois depuis de nombreuses années. Ils rassemblent un quart du volume des créations de la période 1998-2004.

Ces activités sont inégalement réparties sur le territoire français : les services de proximité sont présents dans chaque zone, d'autres en revanche au rayonnement plus important (conseil, ingénierie...) sont localisés dans un ou deux pôles par région. A ce titre, Rennes et Brest concentrent davantage de services aux entreprises.

## L'emploi salarié dans les services aux entreprises et les créations au cours des années 1998 à 2004 (en nombre d'emplois)



Source : Insee, estimations d'emploi

Dans la région, le développement de l'emploi dans les services aux entreprises a surtout bénéficié à la zone d'emploi de Rennes. Elle totalise une création nette<sup>1</sup> sur deux alors qu'elle ne regroupait que 30 % des effectifs régionaux du secteur à la fin 1997. Les autres zones d'emploi se partagent l'autre moitié. Et toutes, y compris les zones en difficultés économiques, créent des emplois dans ce domaine. En outre, la plupart enregistrent des taux de croissance élevés (au moins + 20 % de 1998 à 2004) mais la zone d'emploi de Redon reste en retrait (+ 15 % sur la période).

<sup>1</sup> La différence entre le volume total des créations d'emplois et celui des suppressions, si elle est positive, s'appelle création nette.

### Rennes, Vannes, Auray et Saint-Malo : des zones d'emploi très attractives

**R**ennes, Vannes, Auray, et Saint-Malo font partie des 20 % de zones d'emploi françaises ayant la plus forte attractivité économique, elles figurent, dans l'ordre, entre les 28<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> rangs.

Les taux de créations d'entreprises dans l'économie productive y sont très élevés. La zone d'emploi de Rennes se situe au 23<sup>e</sup> rang, après les zones d'emploi du Sud et de la région parisienne. Les trois autres se trouvent entre les 59<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> places.

En termes de transferts d'établissements, elles dégagent des soldes positifs et sont, là encore, bien positionnées. Dans les zones d'emploi de Vannes, Auray et Saint-Malo, les arrivées d'établissements sont moins nombreuses que dans celle de Rennes. Cependant, par rapport à la taille de ces 4 zones, les installations, notamment en provenance de la région parisienne, sont importantes.

La progression de l'emploi salarié a été forte sur la période récente. Elle résulte de la création d'emplois dans les nouvelles entreprises et du développement notable de l'emploi dans les unités pérennes. Ces créations ont plus que compensé les pertes subies dans les établissements en déclin, et confirment des tendances à l'œuvre dans la décennie 90. Les zones d'emploi d'Auray, Rennes, Saint-Malo et Vannes n'échappent pas aux mutations économiques mais leur dynamisme économique atténué, au moins en apparence, les difficultés de reconversion.

Toutes ces zones disposent d'une structure des activités favorable à l'attractivité économique. En outre, elles ont attiré de nouveaux résidents ce qui entretient le cercle vertueux de la croissance économique. Par ailleurs, elles disposent toutes d'un attrait spécifique, trois d'entre elles sont littorales.

La zone d'emploi de Rennes cumule des facteurs favorables à l'attractivité. L'enseigne-

ment supérieur, la recherche, la bonne diversification du système productif, le fort développement des services de conseil et assistance aux entreprises ainsi que celui des fonctions métropolitaines supérieures sont de précieux atouts.

Abritant un certain nombre d'entreprises et de savoir-faire dans les nouvelles technologies de télécommunications, elle a bénéficié du développement de ce secteur. A deux heures de TGV de Paris et à moins d'une heure de la mer, elle a profité des mouvements de déconcentration de la région parisienne. Placée au cœur des réseaux routiers et ferroviaires, elle reste la principale porte d'accès vers la Bretagne mais demeure mal placée en termes de trafic aérien. En effet, le volume du trafic de l'aéroport de Saint-Jacques-de-la-Lande est inférieur à ceux de Pau, Toulon ou Bayonne. Et il est quatre à cinq fois moins important que ceux de Nantes, Mulhouse ou Strasbourg.

## Cinq zones attractives : Saint-Brieuc, Brest, Lorient, Lannion et Quimper

**D**u point de l'attractivité économique, Saint-Brieuc, Brest, Lorient, Lannion et Quimper se situent dans la première moitié du classement des zones d'emploi françaises, de la 90<sup>e</sup> à la 144<sup>e</sup> place.

Globalement, elles disposent d'une bonne dynamique des transferts d'établissements et de la création d'entreprises dans l'économie productive. Sur le second aspect, la zone d'emploi de Quimper fait exception et se situe légèrement au-dessous de la moyenne française.

Le dynamisme du système productif est cependant tempéré par une croissance de l'emploi moins soutenue que dans le groupe

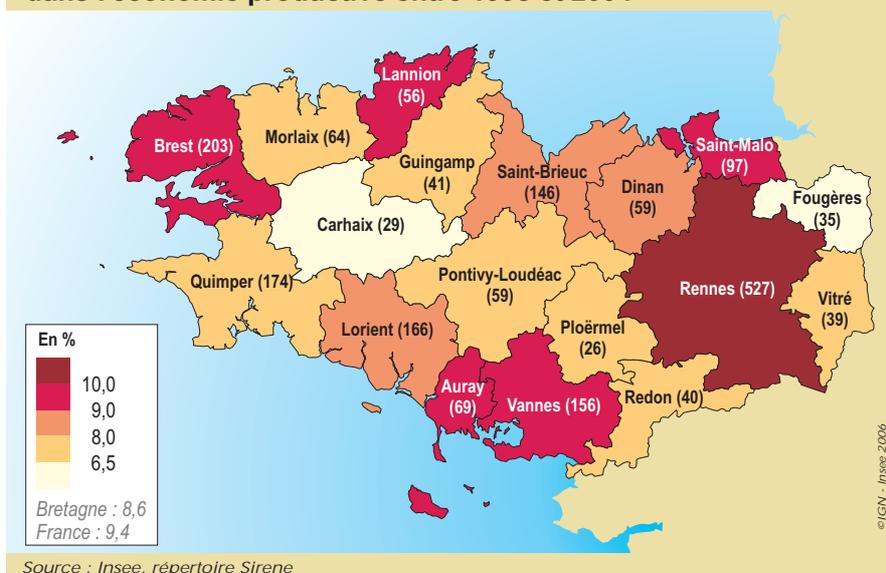
des zones les plus attractives. Sur la période 1998-2004, le rythme de croissance de l'emploi demeure inférieur à la moyenne nationale dans les zones d'emploi de Brest et Lorient. Et Lannion enregistre le taux le plus faible des zones d'emploi bretonnes.

La structure économique de ces cinq zones joue en faveur de l'attractivité, même si les difficultés des filières construction navale, pêche ou télécommunications ont pesé, ici ou là, sur les capacités de développement.

La densité économique relativement élevée, les efforts de recherche, à Brest, Lannion ou Lorient et la croissance de la population liée aux migrations, à Saint-Brieuc, Lannion ou Quimper sont d'autres facteurs explicatifs de l'attractivité économique de ces zones.

Par ailleurs, Brest et Lorient bénéficient, grâce à leurs infrastructures, des retombées économiques des trafics aériens et aéroportuaires. Pourtant, les volumes s'avèrent relativement modestes : ensemble, elles gèrent 1,6 % du trafic des ports de commerce français et 0,7 % du trafic aérien.

Effectifs et taux de création annuel moyen d'entreprises dans l'économie productive entre 1998 et 2004



### Ploërmel, Vitré, Dinan, Guingamp et Pontivy-Loudéac : une attractivité économique moyenne

**P**loërmel, Vitré, Dinan, Guingamp et Pontivy-Loudéac dégagent une attractivité légèrement inférieure à la moyenne des zones d'emploi françaises. Elles se placent dans la seconde moitié des 18 zones bretonnes mais au milieu du classement national entre la 161<sup>e</sup> et la 195<sup>e</sup> place.

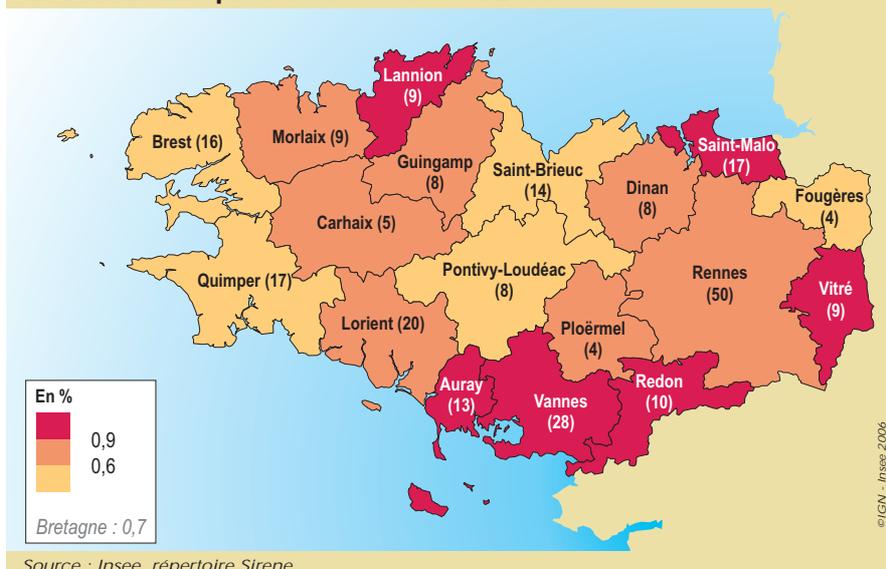
Les zones d'emploi de Ploërmel, Vitré, Guingamp et Pontivy-Loudéac créent moins d'entreprises dans l'économie productive que la moyenne des zones d'emploi françaises mais enregistrent une croissance soutenue de l'emploi salarié. Dinan est dans une configuration inverse, elle crée davantage d'entreprises mais moins d'emplois. La taille

réduite de ces zones d'emploi et de leurs villes limite le volume d'arrivées d'établissements. Toutefois, dans le champ de l'économie productive, toutes ces zones comptent plus d'arrivées d'établissements que de départs.

La densité économique de la zone d'emploi de Vitré dépasse la moyenne de province mais elle est beaucoup plus faible dans les 4 autres zones. Elles sont peu urbaines et aucune ne remplit de fonction administrative de niveau régional ou départemental. Elles ne comptent pas de grandes entreprises, leur système productif s'appuie sur la filière agroalimentaire ou la sous-traitance. Leur tissu économique est surtout constitué d'entreprises industrielles spécialisées dans les

biens intermédiaires et agroalimentaires, ce qui va de pair avec une moindre attractivité. Les infrastructures et services sont également moins présents que dans les plus grandes zones. Le développement économique de ces 5 zones, outre la filière agricole et alimentaire, est très lié aux pôles urbains qu'elles côtoient.

Effectifs et taux annuels moyens d'arrivée d'établissements de l'économie productive de 1998 à 2004



### Redon et Morlaix : une faible attractivité économique

**D**ans le classement des 348 zones d'emploi selon l'attractivité économique, Redon et Morlaix figurent aux 226 et 229<sup>e</sup> rangs. Leur attractivité économique est inférieure à celle de la moyenne des zones françaises mais supérieure à celle de beaucoup d'autres.

Le taux de création d'entreprises de l'économie productive y est moins important qu'en moyenne dans les zones d'emploi françaises.

Morlaix a attiré peu d'établissements de la sphère de l'économie productive. En revanche, Redon dégage un excédent pour les

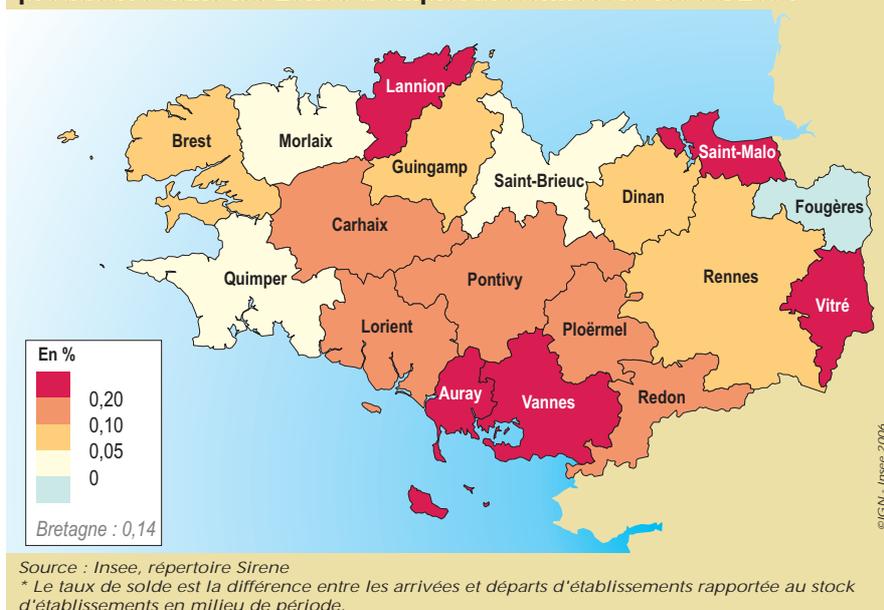
transferts d'établissements relativement élevé.

Sur les années 1998 à 2004, dans les deux zones, la progression de l'emploi salarié est inférieure à la moyenne bretonne mais dépasse d'un point et demi la moyenne française.

En lien avec la structure économique et la spécialisation industrielle, le potentiel de croissance de la zone d'emploi de Redon semblait faible. Cependant, sa localisation entre les zones de Rennes et Vannes ainsi qu'une dynamique spécifique ont probablement réduit les risques économiques liés au contexte de mutations économiques.

Le système productif de la zone de Morlaix est plus diversifié et la croissance de l'emploi résulte d'un développement des activités de transport, puis dans une moindre mesure des services aux entreprises et de l'économie résidentielle, qui ont limité l'impact des réductions d'effectifs industriels.

Taux de solde annuel des transferts\* d'établissements de l'économie productive dans les zones d'emploi bretonnes de 1998 à 2004



### Carhaix et Fougères : les difficultés économiques pèsent sur l'attractivité

**C**arhaix et Fougères font partie des 20 % de zones d'emploi françaises les moins attractives, respectivement à la 279<sup>e</sup> et 320<sup>e</sup> place.

Elles enregistrent peu de créations d'entreprises dans l'économie productive, et accueillent peu d'unités dans le cadre des transferts d'établissements.

Dans les entreprises pérennes qui augmentent leurs effectifs, le développement de l'emploi est un peu moins rapide à Carhaix et Fougères que dans la moyenne des zones bretonnes. En revanche, dans les établissements qui ont perdu des effectifs, les réductions de postes y sont un peu plus marquées que dans les autres zones bretonnes. Cela explique le moindre dynamisme de l'économie productive qui rejaillit sur la croissance globale de l'activité.

Toutefois, dans ces deux zones, pour les établissements dans lesquels l'emploi progresse, cette croissance reste supérieure à la moyenne des zones de province. Les réductions d'effectifs dans les entreprises pérennes sont en revanche plus marquées. Dans ce contexte, l'économie résidentielle des zones d'emploi de Carhaix et Fougères

connaît un rythme de progression de l'emploi ralenti, et enregistre également de très faibles taux de création d'entreprises.

La structure économique de la zone d'emploi de Fougères, qui est très spécialisée, s'avère le principal facteur de sa moindre attractivité. Dans la décennie 90, les départs de population ont réduit le potentiel démographique, plus que dans les autres zones bretonnes.

La densité économique est égale à la moyenne de province mais la zone de Fougères est moins urbaine : 62 % de la population vit dans l'espace urbain contre 78 % pour la province.

Cette zone d'emploi est également moins pourvue en infrastructures et services d'appui aux entreprises que la moyenne des zones bretonnes (ou de province). Eloignée des équipements aéroportuaires et ferroviaires, elle est aussi peu desservie par les nouvelles technologies de communication. Les services aux entreprises y sont encore nettement sous-représentés, bien qu'ayant contribué plus qu'ailleurs au développement de l'emploi (entre 1998 et 2004).

L'ouverture récente de l'autoroute A84, axe européen, facilitera la nécessaire diversification économique de cette zone. Depuis 1999,

la tendance semble s'être inversée, emploi et population active ont retrouvé le chemin de la croissance, même si celle-ci reste faible. Le chômage diminue et la zone accueille plus d'actifs qu'elle n'en perd. Fougères a sans doute bénéficié des retombées de l'expansion économique de la zone d'emploi de Rennes sur cette période.

Le caractère très rural de Carhaix, sa faible densité économique et son éloignement des pôles urbains les plus dynamiques expliquent sa faible attractivité. La valeur ajoutée et les investissements y sont également relativement moins élevés. La zone ne souffre pas pour autant d'un déficit migratoire d'actifs. Les générations qui arrivent sur le marché du travail sont moins nombreuses que celles qui prennent leur retraite. La population active résidente demeure néanmoins stable depuis 1999, car la zone a attiré des actifs.

Le nombre d'emplois offerts augmente légèrement et suffisamment pour maintenir un faible taux de chômage. Les difficultés de la filière agroalimentaire pourraient toutefois compromettre ces tendances plus favorables que celles de la décennie 90 puisque la majorité de l'économie productive de cette zone appuient leur activité sur cette filière.

# L'attractivité des zones d'emploi

## L'emploi salarié\* dans les zones d'emploi bretonnes

	Emploi salarié en 2004			Évolution 1997-2004 (en %)		
	Tous secteurs	Industrie	Services aux entreprises	Tous secteurs	Industrie	Services aux entreprises
Dinan	24 845	4 191	2 120	11,5	-0,6	31,8
Guingamp	26 323	4 052	2 127	19,6	30,9	33,4
Lannion	27 308	4 119	4 403	7,4	-16,9	21,8
Saint-Brieuc	80 220	14 111	7 915	15,3	8,9	19,6
Brest	137 792	17 882	14 010	10,2	-7,1	20,6
Morlaix	43 425	7 048	3 361	11,8	-1,5	30,3
Quimper	97 243	17 891	10 782	12,4	3,5	29,2
Carhaix	18 567	3 951	1 796	7,9	-4,3	55,0
Fougères	24 359	7 458	2 993	10,2	0,8	43,1
Rennes	258 708	42 619	44 116	20,2	11,7	55,3
Saint-Malo	41 559	5 246	3 706	16,4	2,8	34,1
Vitré	28 487	10 142	2 857	19,8	12,7	31,5
Redon	22 394	6 430	2 110	11,9	5,0	14,7
Auray	22 982	3 355	1 476	15,2	3,7	26,3
Ploërmel	21 198	6 201	1 942	17,2	20,9	39,3
Vannes	69 354	11 202	6 683	19,7	10,9	26,5
Lorient	90 375	17 506	10 264	10,6	-3,5	19,3
Pontivy-Loudéac	41 857	12 103	3 529	14,5	17,1	30,6
Bretagne	1 076 996	195 507	126 190	14,8	5,2	34,9
France	22 471 644	3 867 489	3 211 402	10,4	-5,1	28,9

Source : Insee, répertoire Sirene

\* Les données sont au 31 décembre de l'année.

## Les créations d'entreprises de l'économie productive dans les zones d'emploi bretonnes

	Créations d'entreprises de 1998 à 2004			Taux de création annuel moyen de 1998 à 2004					
	Nombre d'entreprises en activité au 01/01/2001	Nombre total de créations	Total économie productive	dont :					
				IAA	industries manufacturières*	commerce de gros	services opérationnels	conseil et assistance	autres (énergie, postes et télécommunications, recherche...)
Dinan	734	412	8,0	1,3	5,8	7,6	9,7	11,8	4,8
Guingamp	615	290	6,7	5,1	4,3	6,9	7,7	9,8	4,8
Lannion	572	391	9,8	10,7	5,3	10,8	9,2	14,9	12,2
Saint-Brieuc	1674	1 025	8,7	3,2	4,4	9,1	10,9	12,1	12,2
Brest	2186	1 419	9,3	4,3	5,4	9,2	10,2	12,3	23,2
Morlaix	975	445	6,5	3,4	4,4	6,3	6,7	9,8	15,9
Quimper	2318	1 220	7,5	3,1	4,7	7,1	9,3	11,1	15,5
Carhaix	446	201	6,4	4,0	3,4	6,5	12,9	10,8	8,6
Fougères	617	247	5,7	1,8	2,8	7,0	9,4	10,7	7,1
Rennes	4954	3 692	10,6	3,3	5,7	10,9	10,0	14,4	15,0
Saint-Malo	1077	681	9,0	3,0	6,9	8,3	10,5	11,4	11,4
Vitré	595	272	6,5	5,8	4,3	6,9	6,0	10,6	14,3
Redon	563	279	7,1	3,2	5,2	7,6	9,7	8,5	14,3
Auray	755	482	9,1	4,0	6,0	10,0	11,0	12,2	ns
Ploërmel	369	183	7,1	4,1	4,1	7,5	8,8	13,8	10,2
Vannes	1661	1 094	9,4	5,0	6,6	9,2	11,4	11,6	10,3
Lorient	2008	1 161	8,3	1,7	5,4	8,9	11,5	10,2	18,6
Pontivy-Loudéac	880	412	6,7	1,8	3,3	6,7	10,1	12,2	ns
Bretagne	22 999	13 906	8,6	3,4	5,1	8,7	9,9	12,2	15,7
France	708 555	465 145	9,4	3,8	5,3	9,8	11,0	11,4	16,8

Source : Insee, répertoire Sirene

ns : non significatif

\* Industrie hors IAA et énergie

## Bibliographie

Attractivité. - Dans : *Bretagne[s], Bretons d'aujourd'hui et de demain* ; n°3. A paraître.

Les transferts d'établissements pour la Bretagne entre 2002 et 2004 / Yves Le Roho ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 104 (2006, janv.). - P. 25-30.

Les repreneurs d'entreprises en Bretagne / Sandra Chirazi ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 103 (2005, oct.). - P. 4-10.

La Bretagne face aux mutations économiques : forces et faiblesses des zones d'emploi / David Lévy ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 100 (2005, janv.). - P. 10-14.

Les créations d'entreprises en Bretagne en 2004 / Serge Le Guen ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier Web* ; n° 4 (2005, oct.). - Système en ligne.

Une Bretagne plus diplômée que les autres régions de province / Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 95 (2003, nov.). - P. 4-11.

Les fonctions métropolitaines supérieures dans les villes de l'Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes / Irène Houssais, Pierre Baudry, Brigitte Gelein...[et al.]. - Rennes : Insee, 2002. - 83 p.

Les fonctions métropolitaines supérieures dans les villes des quatre régions de l'Ouest : Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes / Pascal Oger, Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 92 (2003, janv.). - P. 4-11.

Mutations économiques et conséquences sur le marché du travail : actes des 2<sup>e</sup> rencontres Inforem / Observatoire emploi formation du Pays de Brest. - Brest : Brest métropole océane, 2004. - 45 p.  
[www.mairie-brest.fr](http://www.mairie-brest.fr)

Prospective des facteurs d'attractivité en Bretagne / Co-rapporteurs : Françoise Hurson l'Hotelier, Jacques Colin ; Conseil économique et social. - Rennes : Région Bretagne, 2002. - 127 p.

Les transferts interrégionaux d'établissements : forte progression entre 1996 et 2001 / Nadine Jourdan. - Dans : *Insee première* ; n° 949 (2004, fév.). - 4 p.

Attractivité de la France : analyse, perception et mesure / Benoît Coeuré et Isabelle Rabaud ; Insee. - Dans : Les entreprises sur les marchés mondiaux : nouveaux enjeux, nouvelles méthodes, nouvelles données. Dans : *Économie et statistique* ; n° 363-364-365 (2003). - P. 97-120.

Les transferts d'établissements contribuent au desserrement urbain / Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé ; Insee. - Dans : *Économie et statistique* ; n° 311 (1998). - p. 91-106.

Les transferts d'établissements dans l'espace français : relations territoriales et recompositions locales / Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé. - Paris : Insee, 1996. - ( Document de travail ; H 9602). - 41 p.

Examens territoriaux : la France. - Organisation de coopération et de développement économique, 2006. - 220 p.

Attractivité, délocalisations et concurrence fiscale / sous la dir. de Jean-Luc Gaffard. - Dans : *Observations et diagnostics économiques : revue de l'Observatoire français du commerce extérieur* ; n° 94 (2005, juil.). - 429 p.

Pour un écosystème de la croissance : rapport au Premier ministre / Christian Blanc ; Premier ministre. - Paris : La documentation française, 2004. - 81 p.

Rapport sur la désindustrialisation du territoire / Max Roustan, au nom de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire. Dans : *Rapport d'information [Assemblée nationale]* ; n° 1625 (2004, mai). - Système en ligne.

Dynamiques et diversité des territoires français / sous la dir. de Bernard Morel, Yves Morvan, Michel Le Marois, Florian Mayneris... [et al.] ; Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). - Paris : La documentation française, 2005. ( Étude). - 147 p.

La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires / Daniel Darmon, Magali Debatte, Paulette Pommer... [et al.] ; Datar. - Paris : La Documentation française, 2004. ( Étude prospective). - 139 p.

Compétitivité : rapport / Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné ; commentaires Jean-Paul Fitoussi, Jean-Luc Tavernier ; compléments Agnès Bénassy-Quéré, Emmanuel Bretin, Pierre-Philippe Combes... [et al.] ; Conseil d'analyse économique. - Paris : Documentation française, 2003. - ( Rapports du Conseil d'analyse économique ; 40). - 253 p.

[www.insee.fr/fr/insee\\_regions/bretagne/](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

[www.ofce.sciences-po.fr](http://www.ofce.sciences-po.fr)